

EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

LA MOBILISATION DES DÉPARTEMENTS

Enquête auprès des Conseils
départementaux expérimentateurs

JUIN 2025

SOMMAIRE

Introduction	5
Les enseignements de l'enquête	8
Synthèse des résultats	8
Chiffres clés	9
I. Une expérimentation dans laquelle les Départements ont trouvé leur place	12
I.1 Une expertise essentielle dans le champ de l'insertion, confortée par l'expérimentation TZCLD	12
I.2 Une vision majoritairement partagée des effets positifs de l'expérimentation	14
I.3 Des formes d'engagement «sur-mesure» des Départements	16
II. Mais des points d'incompréhension ou de tension subsistent pour les Départements	18
II.1 L'expérimentation TZCLD, un projet dont l'avenir est nécessairement incertain	18
II.2 Une grande pression financière liée au niveau de financement obligatoire et à son indexation sur la part de financement par l'Etat	19
II.3 Un cadre expérimental majoritairement inédit pour les Départements	19
III. Les conditions de réussite à réunir dans le cadre d'un droit à l'emploi territorialisé	22
III.1 La poursuite d'un droit à l'emploi territorialisé et piloté au local	22
III.2 Un positionnement des Départements renforcé au plan stratégique et dans le pilotage national	23
III.3 Le renforcement de l'accompagnement des salariés de l'EBE afin de favoriser les possibilités d'accès à l'emploi de marché	23
III.4 La sécurisation des modèles économiques des EBE	24
III.5 La définition du montant financé par les Départements	24
IV. Réflexions croisées dans la perspective d'une 3 ^e loi	25
CONCLUSION	27

¹ Remarque préalable : Dans les territoires expérimentaux, ce sont majoritairement les Départements qui sont l'échelon territorial financeur et membre de droit du CLE. Cependant, dans certains cas, c'est une autre collectivité financeuse qui a reçu une délégation par la loi (Métropole de Lyon, Ville de Paris, Collectivité Territoriale de la Martinique, etc.). Afin de faciliter la lecture du document, les Départements et collectivités financeuses ayant reçu une délégation par la loi apparaîtront sous la dénomination «Départements».

La Loi (Loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ») confie au **Fonds d'expérimentation** la mission de réaliser un Bilan.

A la lumière des retours de la pratique des territoires et du pilotage national, de multiples sujets croisant l'expérimentation ont été identifiés.

Ainsi, ETCLD, pour approfondir le Bilan de bientôt 10 ans d'expérimentation, a commandé huit études ciblées sur les thématiques suivantes :

- l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap,
- la cohésion sociale et le « prendre soin »,
- les logiques et parcours de formation,
- l'égalité femmes-hommes,
- la transition écologique,
- la maturité coopérative des territoires,
- le management inclusif,
- **et la mobilisation des Départements.**

L'ensemble de ces travaux sont consultables en ligne sur [**bilan.etclid.fr**](https://bilan.etclid.fr)

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

ADF : Assemblée des Départements de France

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CDE : Contribution au Développement de l'Emploi

CIP : Conseiller en Insertion Professionnelle

CLE : Comité Local pour l'Emploi : Le Comité Local pour l'Emploi désigne le collectif qui pilote le projet sur le territoire. Il est présidé par l'élu local référent (Maire, Président·e de la communauté de communes...) et réunit l'ensemble des acteurs et actrices volontaires du territoire pour mettre en œuvre le droit d'obtenir un emploi².

EA : Entreprise adaptée. Une entreprise du milieu ordinaire qui emploie au moins 55 % de travailleurs handicapés, offrant des conditions de travail adaptées à leurs capacités, dans le but de favoriser leur insertion professionnelle.

EBE : Entreprise à But d'Emploi : Les Entreprises à But d'Emploi sont des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire qui ont vocation à créer des emplois supplémentaires sur proposition du Comité Local pour l'Emploi.

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ESAT : Établissements et Services d'Aide par le Travail

ESS : Économie Sociale et Solidaire

ETCLD : Fonds d'expérimentation contre le chômage de longue durée

ETP : Équivalent Temps Plein France Travail : Depuis le 1er janvier 2024, France Travail remplace Pôle emploi. L'organisme a principalement pour missions d'accompagner les personnes dans la recherche d'un emploi ou d'une formation, de collecter les offres des entreprises et de les mettre en relation avec les demandeurs.

IAE : Insertion par l'Activité Économique

PPDE : Personne Privée Durablement d'Emploi - depuis un an ou plus et résidant sur le territoire d'expérimentation depuis six mois

SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique

SPIE : Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

RSA : Revenu de Solidarité Active

TZCLD : Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée

2. TZCLD - Définition du CLE - <https://www.tzcl.fr/mettre-en-place-la-demarche/le-comite-local-pour-lemploi/>

INTRODUCTION

Les Départements sont des **acteurs centraux** dans l'expérimentation et le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) en raison de leur **compétence dans le champ de l'insertion et de l'action sociale** et de leur contribution au **financement de l'expérimentation**, tel que défini par la deuxième loi d'expérimentation³.

La participation des Départements s'est inscrite dans le cadre spécifique et temporaire qui a été celui d'une expérimentation. De ce fait, leur place ainsi que le périmètre de leur intervention a connu des évolutions, au fil des deux expérimentations, dont certaines ont parfois pu être perçues comme imposées.

Si la première loi (2016-2021)⁴ prévoyait un financement volontaire des Départements, la deuxième loi (2021-2026)⁵ est venue inscrire un financement obligatoire, ce qui a été mal reçu par les Départements expérimentateurs qui expriment leur volonté de maîtriser leurs contributions.

Parallèlement l'expérimentation changeait d'échelle passant de 10 territoires et départements expérimentateurs en 2020 à 83 territoires et 48 Départements expérimentateurs en avril 2025, faisant passer le montant total de la CDE versée par les Départements de 202 625€ en 2017 (pour 10 Départements) à une prévision de plus de 8,7 millions € en 2025⁶ (pour 48 Départements).

L'expérimentation TZCLD est organisée pour apporter, sur des territoires volontaires, un filet de sécurité d'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont privées durablement. En tant que solution nouvelle et relativement récente (depuis 2016), **l'expérimentation peut être perçue comme une opportunité mais aussi générer des interrogations** pour les Départements, notamment vis-à-vis de l'activité de l'Insertion par l'Activité Économique ou du travail adapté.

Dans le cadre du Bilan de l'expérimentation, le Fonds ETCLD a fait le choix, concerté avec l'Assemblée des Départements de France (ADF⁷), de consacrer une étude spécifique à la question de la place et du rôle des Départements expérimentateurs dans le projet. Le présent rapport s'attache donc à restituer, au plus près des opinions et paroles des Départements, la variété de leurs positionnements et analyses.

Ainsi, il ressort de ce travail les points suivants :

- **L'expérimentation** est perçue par les Départements comme une **opportunité pour déployer leur compétence en tant que chef de file de l'insertion et de l'action sociale** ;
- **Le caractère obligatoire du financement** apparaît comme un sujet d'**inquiétude** voire de blocage pour beaucoup de Départements. Il peut être noté, par ailleurs, un sentiment de déficit de reconnaissance et une volonté d'être plus impliqués sur le plan stratégique ;
- **Quelques principes de l'expérimentation**, le recours au CDI ou la non-sélection des personnes, perdurent comme des **points d'interrogation** ou de tension ;

3 Article 9-II - Loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »

4 Article 5 - Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée

5 Article 11-IV - Loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "territoires zéro chômeur de longue durée"

6 ETCLD, Synthèse de pilotage nationale 2024

7 Parallèlement, l'ADF a réalisé son propre Bilan de l'Expérimentation dans le cadre des contributions des organisations membres du CA du Fonds d'expérimentation - <https://bilan.etclld.fr/>

› Genèse du Bilan

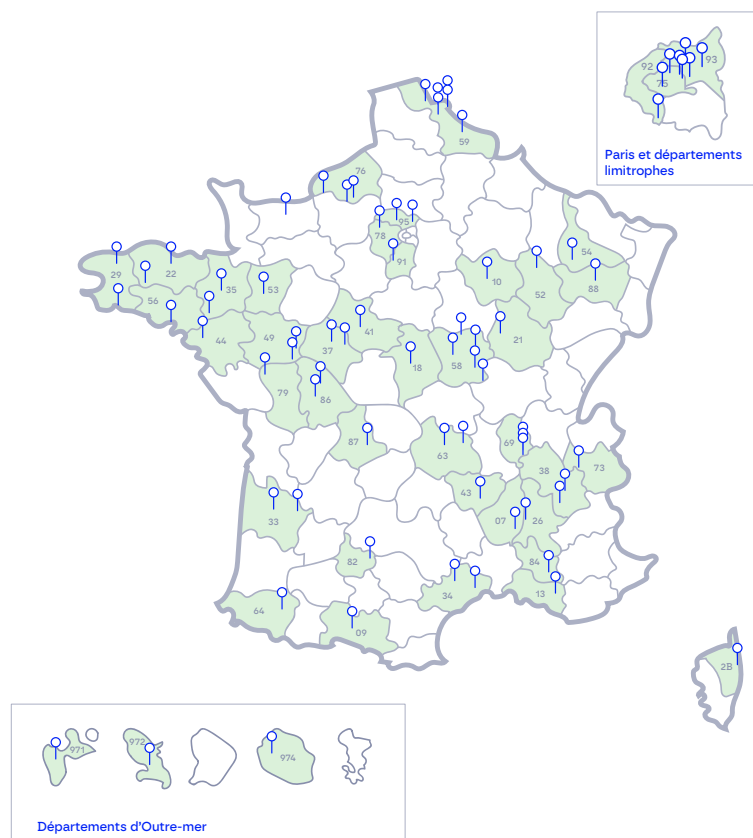
Les relations de travail et les collaborations opérationnelles entre le Fonds ETCLD, l'ADF et les Départements expérimentateurs ont été croissantes au cours des deux expérimentations successives. Membre, comme le prévoyait la première loi d'expérimentation, du Conseil d'administration du Fonds ETCLD, l'ADF a porté en séance la voix des Départements engagés dans le projet. L'introduction, par la loi du 14 décembre 2020, du financement obligatoire des Départements a accru l'enjeu d'échanges réguliers avec ces derniers.

Ce Bilan vise à recueillir, analyser et partager les points de vue des Départements sur l'expérimentation, à la fois dans une approche rétrospective (dresser le bilan) et prospective (se projeter dans l'avenir).

› Des positionnements variés des Départements

Les phases d'instruction et d'habilitation des territoires au cours de la deuxième étape, qui prévoit un financement obligatoire des Départements, a très rapidement permis de mettre en lumière la variété de leurs positions. Outre les 10 Départements préalablement engagés dans la première expérimentation, et qui ont été concernés par l'évolution des règles de participation en cours de route, les Départements qui se sont engagés aux côtés des nouveaux territoires expérimentaux ont très rapidement exprimé leurs appréhensions, leurs réticences ou au contraire leur engouement à intégrer le projet.

Carte des Départements expérimentateurs au moment de l'enquête (01/10/2024)⁸



⁸ Carte des 38 Départements expérimentateurs au 01/10/2024 - iconographie Pratico-Pratiques

› Méthodologie de l'enquête auprès des Départements

Une présentation de la démarche expérimentale a été faite en visioconférence le 21 mars 2024 aux Départements engagés, sous l'égide du Fonds d'expérimentation et de l'Assemblée des Départements de France. L'enquête, lancée ensuite, s'est déroulée de juin à décembre 2024.

Trois méthodes principales ont été utilisées par les prestataires Pratico-Pratiques et Quadrant Conseil pour recueillir les données :

- Une **campagne d'entretiens** dans 11 Départements, impliquant 38 personnes, avec des échanges réunissant souvent plusieurs interlocuteurs.
- Deux **immersions de terrain** en Indre-et-Loire et en Seine-Saint-Denis, en juin et octobre, ont permis d'observer les pratiques locales et les dynamiques partenariales.
- Une **enquête en ligne** en octobre 2024 auprès de tous les Départements concernés, visant à compléter et affiner les analyses précédentes (27 répondants).

Sur les 38 Départements concernés par l'expérimentation au moment de l'enquête, 32 ont effectivement participé à l'étude (6 ayant participé à la fois aux entretiens et à l'enquête en ligne).

Par souci de confidentialité, les Départements interrogés sont identifiés de manière anonyme (Département#1, #2, etc.). Cette approche permet de rendre compte de la diversité des points de vue exprimés, parfois contradictoires, sur les réussites et les limites de l'expérimentation.

Pour réaliser la présente note, le Fonds d'Expérimentation contre le chômage de longue durée s'est appuyé sur les données collectées par les Prestataires Quadrant Conseil et Pratico-Pratiques. Figurent également dans cette des extraits du Bilan de l'Assemblée des Départements de France (ADF) transmis dans le cadre du Bilan des Organisations représentées au Conseil d'Administration d'ETCLD de janvier 2025 ainsi que des données issues du Bilan final de l'expérimentation de février 2025⁹.

9 Source : Bilan final de l'expérimentation, 2025, <https://bilan.etcld.fr/>

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE

Synthèse des résultats

Le Bilan réalisé auprès des Départements fait ressortir trois points principaux :

1. Les Départements sont très investis dans l'expérimentation, qui produit des effets positifs sur leurs territoires

La majorité des Départements s'investit, outre le financement, dans l'identification, l'accompagnement des parcours ou encore la construction d'articulations avec les SIAE de son territoire. La grande majorité des Départements reconnaît par ailleurs des effets positifs de l'expérimentation sur les salariés des Entreprises à But d'Emploi et dans une moindre mesure, sur les habitants des territoires concernés;

2. Les Départements soulignent des difficultés persistantes quant au financement, à l'articulation de l'expérimentation avec leurs autres compétences et au caractère expérimental

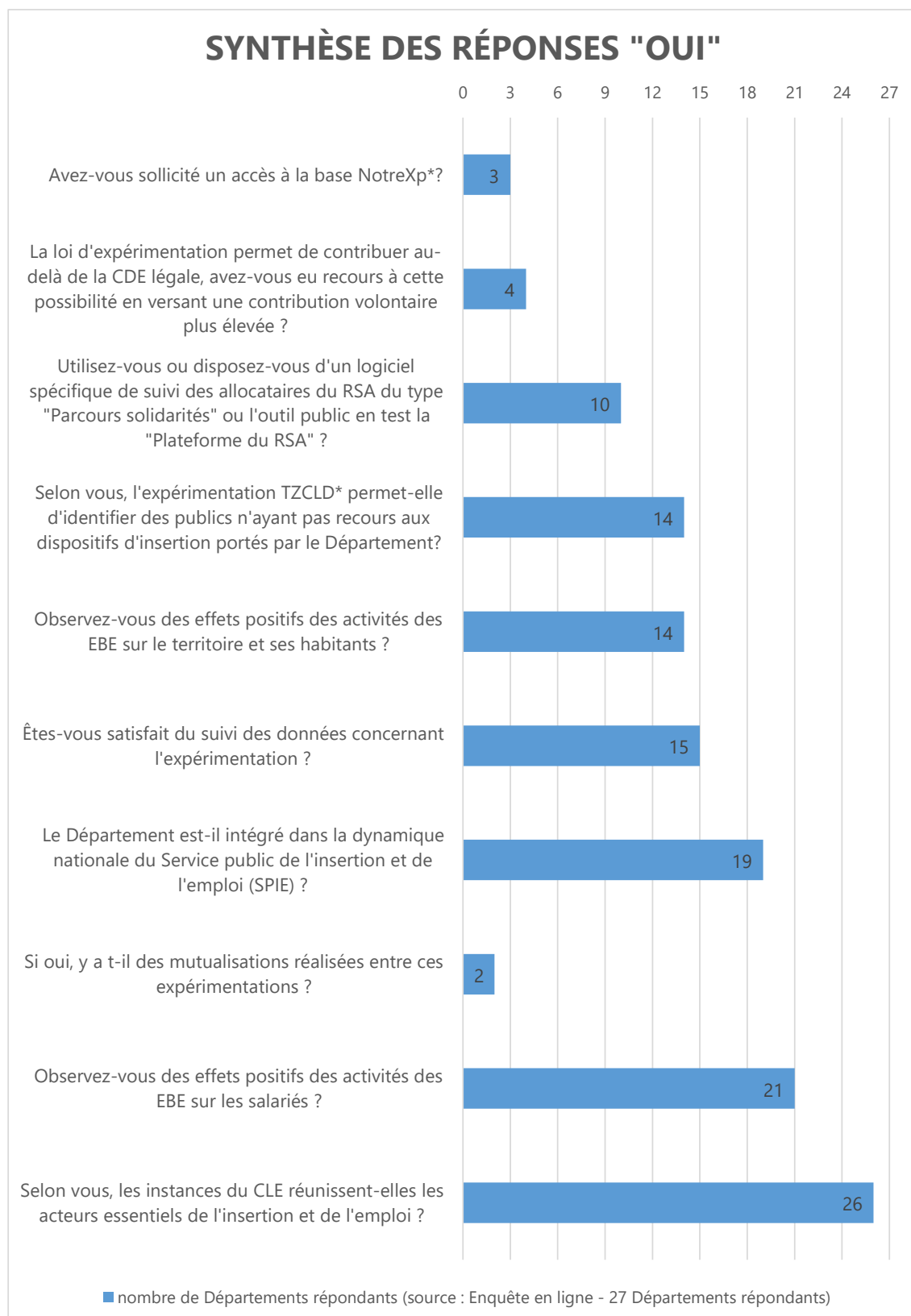
Les Départements soulèvent des difficultés liées au financement et partagent le sentiment de s'être vu imposer une contribution obligatoire d'un montant jugé trop élevé. Ils affirment par ailleurs que leur positionnement dans le pilotage de l'expérimentation n'est pas le même que dans celui de l'insertion par l'activité économique et plaident pour une harmonisation de ce rôle. Enfin, ils soulignent majoritairement la difficulté pour eux de conjuguer leur implication dans une expérimentation, par définition temporaire et incertaine, avec les cadres de leurs actions permanentes.

3. Les Départements se projettent dans l'avenir de l'expérimentation

Les Départements soulignent majoritairement leur volonté de s'inscrire davantage dans le portage stratégique, tant local que national, du projet, une fois leurs difficultés prises en considération.

Chiffres clés

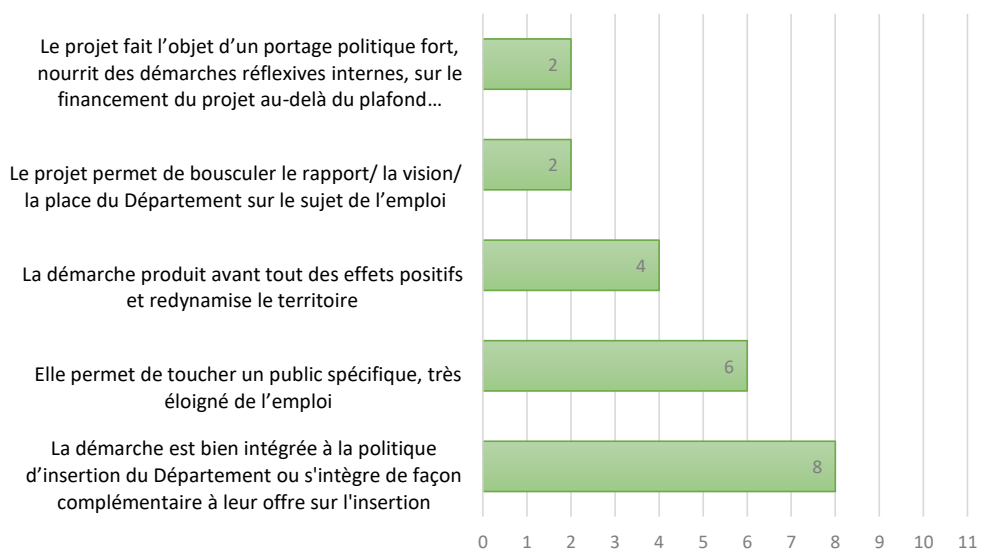
› Résultats de l'enquête par questionnaire - 38 Département interrogés - 27 répondants



› Résultats de l'enquête par entretien - 11 Départements interrogés - 38 personnes consultées

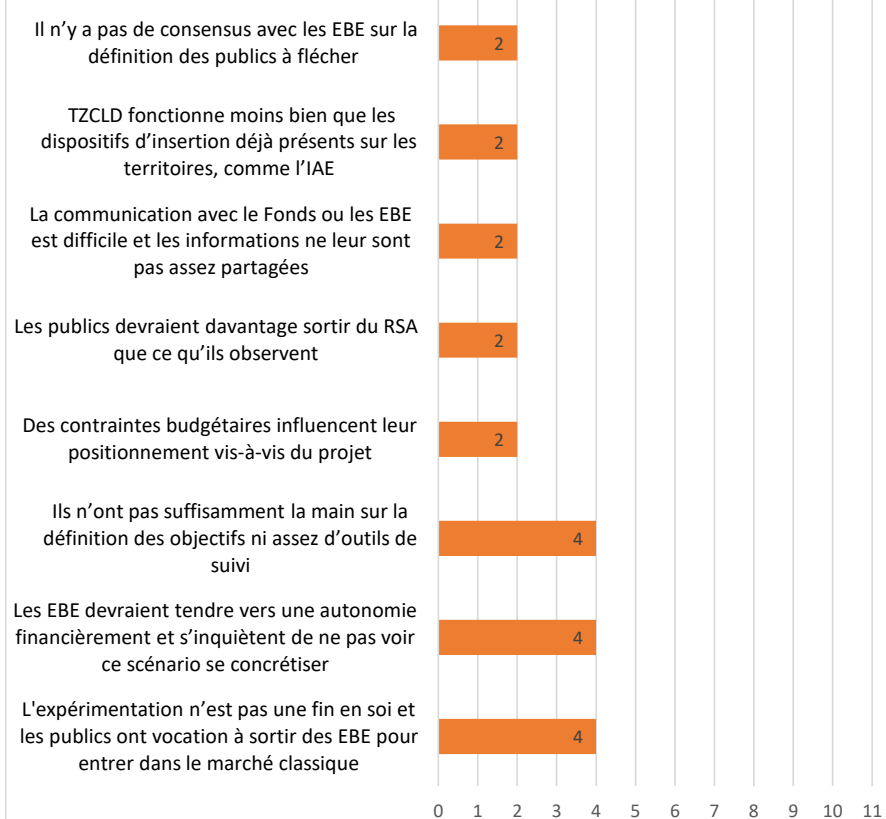
LES FACTEURS D'ADHÉSION

NOMBRE DE DÉPARTEMENTS EXPRIMÉS
(SOURCE : ENTRETIENS EN VISIO - 11 DÉPARTEMENTS INTERROGÉS)



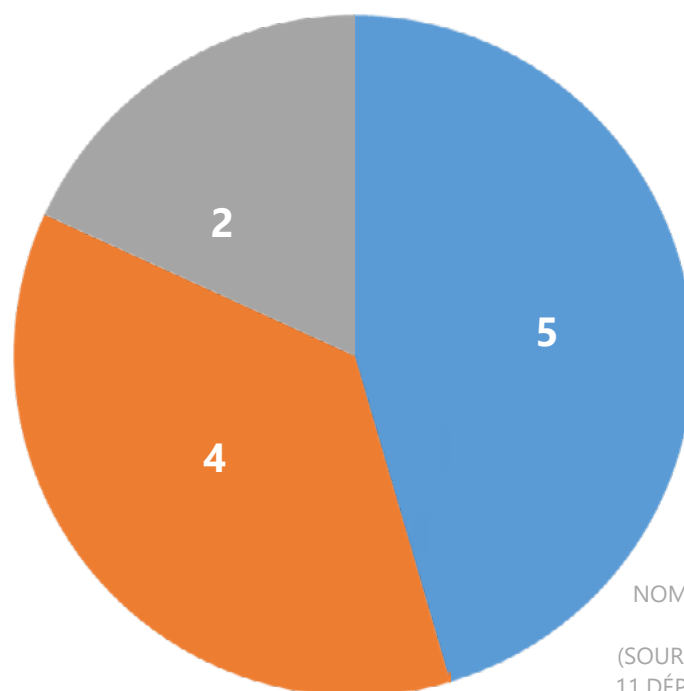
LES FACTEURS IRRITANTS

NOMBRE DE DÉPARTEMENTS EXPRIMÉS
(SOURCE : ENTRETIENS EN VISIO - 11 DÉPARTEMENTS INTERROGÉS)



SYNTHÈSE DES POSITIONS DES DÉPARTEMENTS

- Poursuivre et consolider l'existant
- Poursuivre et intégrer de nouveaux territoires
- Se désengager du projet



NOMBRE DE DÉPARTEMENTS
RÉPONDANTS
(SOURCE : ENTRETIENS EN VISIO
11 DÉPARTEMENTS INTERROGÉS)

I. UNE EXPÉRIMENTATION DANS LAQUELLE LES DÉPARTEMENTS ONT TROUVÉ LEUR PLACE

D'après les Départements, l'expérimentation conforte leur rôle de chefs de file de l'insertion et de l'action sociale et produit des effets reconnus tant du point de vue des salariés que des habitants des territoires. Certains Départements décident même d'aller au-delà des obligations prévues par la loi et de renforcer leur implication dans l'expérimentation.

« TZCLD a renouvelé le dialogue sur l'emploi dans les territoires. »
Département #12¹⁰

« TZCLD est un des engagements du Département pour permettre aux personnes de retrouver le chemin de l'emploi. TZCLD rejoint les démarches du Département sur le rapport au travail et à l'emploi »
Département #31¹¹

I.1 Une expertise essentielle dans le champ de l'insertion, confortée par l'expérimentation TZCLD

› Des professionnels majoritairement rattachés au pilotage et au suivi de l'Insertion par l'Activité Économique

Les Départements, chefs de file de l'insertion et de l'action sociale, prennent une place importante dans l'orientation des publics et l'accompagnement des parcours ainsi que dans l'articulation avec les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) au sein du Comité Local pour l'Emploi.

Ceci se retrouve logiquement dans les profils des professionnels déployés par les Départements afin de mener à bien leur rôle dans l'expérimentation. L'enquête en ligne¹² dénombre que pour 19 des 27 Départements répondants, leurs effectifs en charge de suivre le projet TZCLD sont rattachés au pilotage stratégique de l'insertion. Dans les autres typologies de professionnels mobilisés, 10 Départements interrogés mobilisent des travailleurs sociaux, et 10 Départements des chargés de mission insertion à l'échelle locale. Enfin, 6 des 27 Départements répondant à l'enquête en ligne répondent mobiliser une pluralité de professionnels.

10 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

11 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

12 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

› Une implication au service des parcours des personnes privées d'emploi

S'agissant de l'orientation et de l'accompagnement, les Départements interrogés durant l'enquête en ligne trouvent ainsi pertinent dans l'expérimentation¹³ :

- de participer à la commission d'orientation des publics (pour 22 d'entre eux)
- de co-construire les politiques d'accompagnement à l'emploi (pour 17 d'entre eux)
- de continuer le suivi social des personnes (pour 13 d'entre eux)

« Il y a un intérêt politique majeur de changement de regard sur les allocataires du RSA. (...) Les personnes peuvent reprendre le chemin de l'emploi, avoir des emplois adaptés... Ça peut avoir une plus-value sur la RSE. »
Département #2¹⁴

« Le projet permet d'identifier les carences de connexion entre partenaires de l'insertion et de l'emploi et met en exergue les pluralités de visions de ce qu'est ou peut être l'insertion vers l'emploi »
Département #13¹⁵

› Une contribution à l'articulation entre les projets TZCLD et les SIAE des territoires

Les Départements s'impliquent naturellement dans l'articulation avec les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). D'après l'enquête en ligne¹⁶, 10 Départements estiment que l'articulation avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) est effective et que les EBE sont complémentaires, 16 que l'articulation est encore en cours de construction et 1 qu'elle est insuffisante.

L'implication des Départements se fait à plusieurs niveaux :

- Presque tous les Départements interrogés par l'enquête en ligne¹⁷ estiment que les acteurs de l'insertion et de l'emploi sont présents au CLE;¹⁸
- 15 Départements disent intervenir et amener des solutions en CLE sur le sujet de la facilitation de la relation avec les SIAE;
- Ils participent aussi à une meilleure circulation des informations entre les acteurs de l'ESS et les SIAE pour 10 d'entre eux;
- Enfin, près de la moitié s'assure du respect du principe de non concurrence.

« Ce projet nous a permis de travailler ensemble comme jamais auparavant. »
Département #8¹⁹

13 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

14 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

15 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

16 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

17 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

18 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

19 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

I.2 Un vision majoritairement partagée des effets positifs de l'expérimentation

Une majorité de Départements²⁰ observe des effets positifs de l'expérimentation principalement à deux niveaux. Le premier concerne le fait que la dynamique partenariale d'information, et notamment l'aller-vers, permet de toucher des publics hors-radars. Le second niveau est l'observation et la mesure des effets positifs des activités de l'EBE pour les salariés et pour les habitants.

› L'Expérimentation permet de mobiliser ou de remobiliser des publics hors-radars et complémentaires des publics de l'insertion

Plus de la moitié des Départements tiennent à attester que l'expérimentation TZCLD permet de toucher des publics n'ayant pas recours à des dispositifs d'insertion et s'adresse à des publics complémentaires à ceux de l'insertion, améliorant ainsi l'accès aux droits des personnes.

« Je trouve ça plutôt positif : ça a permis à des personnes très éloignées de l'emploi et des institutions d'avoir une première approche d'un emploi et d'être très mobilisées, ça n'aurait pas été fait si on n'avait pas fait de « l'aller-vers » et si on n'était pas venus dans leur quartier. »

Département #4²¹

« C'est un outil vraiment pas comme les autres, qui nous a quand même permis d'embaucher des personnes très éloignées de l'emploi et qui ne pouvaient pas rentrer dans des structures IAE. »

Département #7²²

« On touche aussi des personnes possiblement allocataires du RSA, mais qui ne le sont pas et qui ne pouvaient pas rentrer dans un emploi, ou alors un emploi précaire ou non pérenne. Elles trouvent dans les EBE, des entreprises bienveillantes qui prennent en compte leurs problématiques et leurs différences. J'estime que ça devrait être le cas dans toute entreprise, mais on est loin du compte. Ce sont des personnes difficilement accompagnables dans d'autres dispositifs. »

Département #5²³

› Les activités des EBE ont des effets positifs sur les salariés

D'après l'enquête en ligne²⁴, 21 Départements sur les 27 répondants observent des effets positifs des activités des EBE sur les salariés :

- presque tous observent des effets sur l'intégration sociale des salariés;
- 13 Départements relèvent des effets positifs sur l'employabilité des salariés;
- enfin, 7 Départements notent une amélioration de la santé des salariés.

20 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

21 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

22 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

23 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

24 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

« Plus encore que d'avoir trouvé un emploi, c'est comment ils se sont retrouvés citoyens à part entière dans la commune. Ce qui est bien c'est le résultat que ça donne : embauches en CDI, sortie de la privation d'emploi. Des personnes qui ont accès à la santé, au logement. Ça lève des freins qui freinent considérablement leur insertion. Le projet est collectif, à tous les niveaux (...) ça a entraîné une dynamique entre tous les partenaires, le résultat est aussi hyper positif. »
Département #8²⁵

« [Il y a] un nombre d'emplois important, des effets visibles sur les publics des EBE et notamment sur la santé mentale des personnes concernées. Ça crée des dynamiques sur le territoire. »
Département #5²⁶

› Les activités des EBE ont des effets positifs sur les habitants

De même, 14 Départements parmi les 27 répondants observent des effets positifs des activités de l'EBE sur les habitants :

- 9 Départements font référence à la dynamique citoyenne et aux démarches écologiques favorables au territoire;
- 8 Départements citent à l'amélioration de la qualité de vie;
- 7 Départements notent la dynamisation du développement économique;
- 5 Départements relèvent à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

« C'est une chose très utile, la deuxième EBE fait vivre la vie associative et culturelle (...) et permet aussi de rendre visible les salariés. C'est un vrai plus (...) en termes de dynamique. »
Département #7²⁷

« [Sur] le territoire ça bouillonne d'idées ! (...) C'est vachement intéressant en termes de résultat humain. Les acteurs locaux qui n'étaient pas prêts sont aujourd'hui prêts à créer une coalition pour que leur territoire soit concerné. Ça va avoir un impact sur la politique mobilité de l'agglomération, les entreprises, les questions d'«employeurabilités» : comment intégrer, quelles valeurs, méthodes RH, quelle plus-value... »
Département #2²⁸

25 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

26 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

27 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

28 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

I.3 Des formes d'engagement «sur-mesure» des Départements

L'enquête permet de faire ressortir que les Départements endossent des rôles et missions autres que celles prévus par l'expérimentation. Ainsi, l'enquête²⁹ illustre aussi trois rôles possibles pour ces Départements : un rôle d'ambassadeur, un rôle de financeur renforcé et enfin un rôle dans l'évaluation.

› Le Département, ambassadeur des EBE

D'après l'enquête en ligne, 8 des 27 Départements interrogés informent leurs partenaires de la possibilité d'avoir recours aux services de l'EBE et 7 proposent des activités en tant que client/partenaire.

› Le Département, financeur renforcé

Des Départements choisissent de renforcer leur engagement financier. Cela peut prendre la forme d'un montant de Contribution au Développement de l'Emploi supérieur à 15% de la part État, d'un soutien au financement de l'équipe projet ou d'un soutien financier à l'EBE.

Ainsi 3 Départements répondent verser une contribution volontaire plus élevée que ce qu'exige la loi. Cette décision de soutien renforcé a notamment été prise suite à la baisse par l'Etat de sa Contribution au Développement de l'Emploi en 2023.

S'agissant du soutien aux EBE, l'enquête menée auprès des territoires expérimentaux dans le cadre du Bilan "Cohésion sociale et prendre soin" permet de relever que "Le soutien aux EBE dans le développement d'activités en lien avec la cohésion sociale se traduit aussi par l'engagement de tiers financeurs. Pour 5 des [20 EBE consultées qui ont déclaré bénéficier de soutien de tiers financeurs], les soutiens proviennent des Conseils Départementaux."³⁰

› Le Département, acteur engagé dans l'évaluation

22 Départements parmi les 27 interrogés sont impliqués dans l'évaluation de l'expérimentation TZCLD sur leur territoire (dont 6 qui prennent des décisions en la matière et 9 proposent des solutions) et 9 d'entre eux aimeraient aller plus loin et commanditer des études d'impact. La plupart des évaluations portent sur des mesures d'impact de l'expérimentation sur le territoire.

Sur un tout autre sujet et qui fait sens également par rapport à la préoccupation des Départements sur le financement de l'expérimentation, on peut citer l'exemple d'une collectivité financeuse ayant eu délégation par la loi, qui a engagé un travail particulier d'évaluation du coût net de l'expérimentation pour la collectivité.³¹

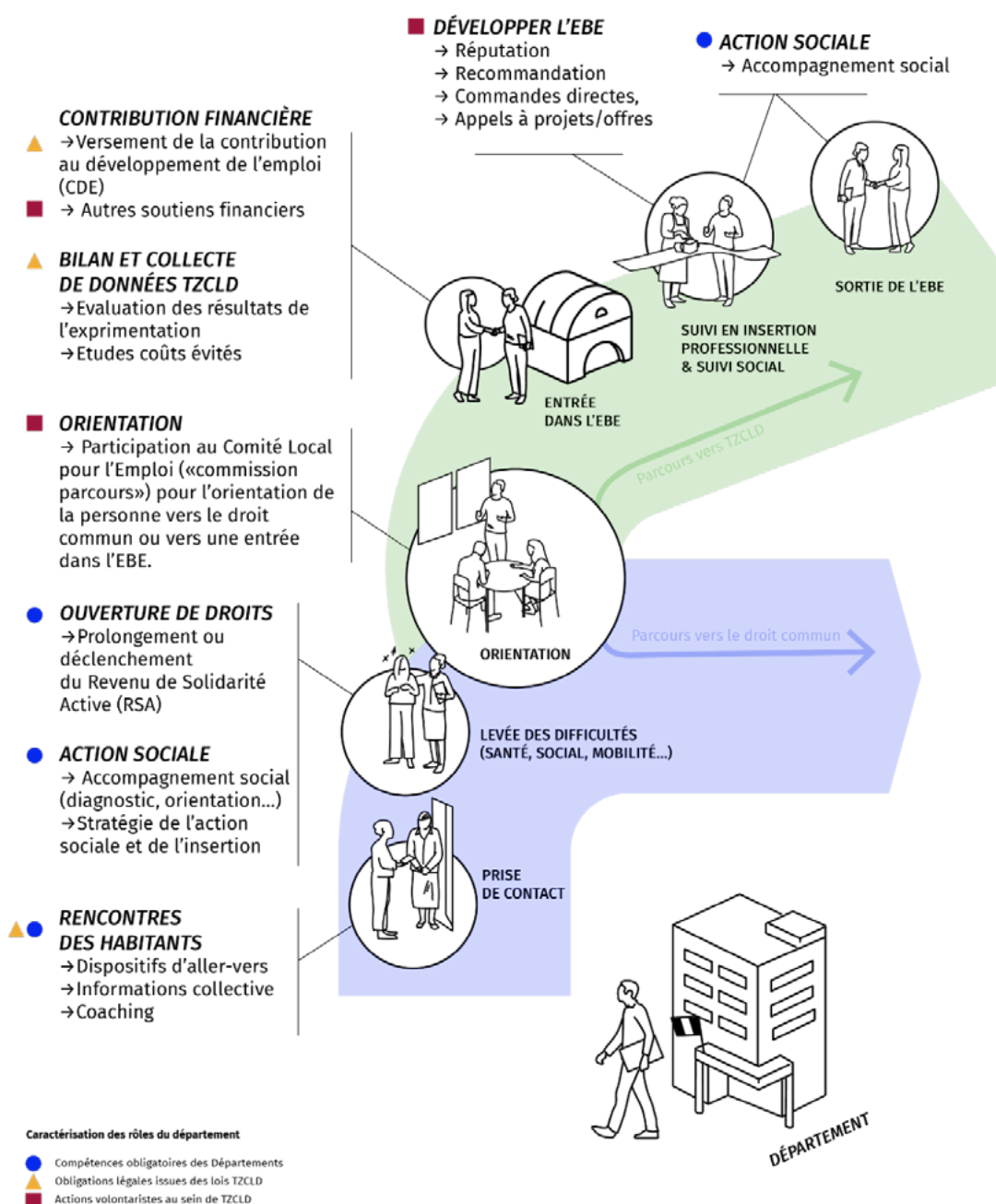
29 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

30 Bilan "Cohésion sociale et Prendre soin", Cabinet Ellyx, mars 2025 - <https://bilan.etclid.fr>

31 Annexe 7 : Étude quantitative d'analyse des coûts évités par l'expérimentation par la Métropole de Lyon, avril 2025

Incarnant à la fois les rôles prévus par la loi et des engagements volontaires pour certains d'entre eux, les Départements interviennent à plusieurs niveaux dans l'expérimentation³² :

RÔLES DU DÉPARTEMENT DANS LE PARCOURS DES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT D'EMPLOI (PPDE) *Entre attributions légales et actions volontaristes*



II. MAIS DES POINTS D'INCOMPRÉHENSION OU DE TENSION SUBSISTENT POUR LES DÉPARTEMENTS

L'expérimentation TZCLD n'est pas la seule expérimentation à laquelle participent les Départements. Nous pourrions citer notamment l'Expérimentation Territoire Zéro Non Recours (à laquelle participe la moitié des Départements interrogés³³), et l'Expérimentation relative aux modalités d'accompagnement rénové des allocataires du RSA. Cela étant dit, **l'expérimentation TZCLD est un exercice relativement récent et encore nouveau pour les Départements** expérimentateurs et sa mise en œuvre soulève pour certains des questionnements ou des difficultés. Même si parfois ces retours sont minoritaires, il nous a semblé important de les faire apparaître pour refléter l'ensemble des points de vue et des difficultés relevées par les Départements. Aussi, sur les 11 Départements consultés lors des entretiens³⁴, 5 expriment leur souhait de poursuivre l'expérimentation sur leurs territoires et veulent consolider l'existant (et éventuellement aller plus loin pour 2 d'entre eux). 4 autres Départements souhaitent même intégrer de nouveaux territoires.

« TZCLD c'est la mise en mouvement d'une administration qui était dans une forme de train-train, de ronron de gestion des IAE, des associations et des entreprises. Pour le Conseil Départemental, c'est vraiment une révolution copernicienne dans les façons de faire qui mériterait plus d'accompagnement et d'aide. »

Département #5³⁵

II.1 L'expérimentation TZCLD, un projet dont l'avenir est nécessairement incertain

L'expérimentation TZCLD est comme son nom l'indique une expérimentation, prévue pour une durée de 5 ans, reconduite une fois à ce jour. Son caractère temporaire et novateur a pu être stimulant pour certains Départements. Pour d'autres, l'incertitude sur son avenir ou sur ses modalités à venir a rendu difficile à la fois la projection et l'intégration à une politique d'insertion globale aux côtés des autres dispositifs :

« Aujourd'hui, ce n'est pas un dispositif intégré dans nos politiques, car c'est une expérimentation. (...) Si ce type d'outil venait à entrer dans les politiques publiques on aurait du mal à assumer. Si tant est que l'État était capable de prendre en charge. »

Département #11³⁶

33 Arrêté du 4 août 2023 établissant la liste des territoires sélectionnés participant à une expérimentation territoriale visant à réduire le non-recours aux droits sociaux

34 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

35 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

36 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

II.2 Une grande pression financière liée au niveau de financement obligatoire et à son indexation sur la part de financement par l'Etat

Le fait que le financement devienne obligatoire, la part jugée importante de 15% de la part financée par l'Etat et enfin l'incertitude sur le montant annuel versé par l'Etat et donc corrélativement sur celui versé par le Département questionnent la majorité des Départements.

« [Avec la 2^e loi d'expérimentation], on a eu l'impression de se faire rouler dans la farine. On a construit un modèle de partenariat qui nous semblait juste, basé sur la réaffectation des coûts cachés du chômage. On a multiplié par 4 ou 5 le montant de notre subvention sur cette expérimentation. C'est un poids important pour la collectivité, sans pour autant avoir toutes les manettes à notre disposition. C'est important de le dire, on a eu l'impression de se faire avoir 2 fois. »

Département #11³⁷

« Les départements regrettent d'être devenus davantage "des obligés" que des partenaires privilégiés". Ainsi les règles de financement (...) ont changé. Le Département est obligé de contribuer à un seuil d'au moins 15% de la contribution qu'y apporte l'Etat. »

Bilan de l'ADF³⁸

II.3 Un cadre expérimental majoritairement inédit pour les Départements

L'expérimentation TZCLD pose question dans ses principes pour certains des Départements, qui sont par ailleurs, au titre de leurs compétences, les chefs de file de l'insertion.

Les principes de base de l'expérimentation TZCLD questionnent des Départements principalement pour deux raisons :

1. un positionnement hybride entre les questions d'emploi qui relèvent de la compétence Etat et d'insertion qui relèvent de celles des Départements,
2. des principes de l'expérimentation qui diffèrent des critères de l'insertion par l'activité économique.

› 1 - Un positionnement hybride du projet à la frontière des compétences de l'Etat et des Départements

La question du positionnement hybride soulève deux sujets pour les Départements :

- savoir s'ils ont vocation à intervenir dans un champ de compétences qui n'est pas strictement le leur ;
- corrélativement celui de la crainte d'un désengagement de l'Etat qui ferait peser un financement supplémentaire pour les Départements.

³⁷ Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

³⁸ Source : Bilan de l'ADF remis dans le cadre du Bilan des Organisations membres du CA du Fonds d'expérimentation - janvier 2025. <https://bilan.etclld.fr/>

« L'emploi c'est la compétence de l'État. On paye une subvention alors que c'est une compétence d'État, le Département doit être sur l'insertion. »
Département #6³⁹

« Je souhaite que ça continue, voire que ça se développe. Mais (...) le Département XX compense beaucoup de politiques sur lesquelles l'État s'est désengagé. Moi je ne peux plus. »
Département #3⁴⁰

› 2 - Des principes de l'expérimentation différents de ceux de l'Insertion par l'activité économique

De même, l'expérimentation **TZCLD ayant été pensée pour apporter de nouvelles solutions aux personnes volontaires privées durablement d'emploi sur le territoire, ses principes et critères diffèrent de ceux de l'insertion, compétence du Département.** Parmi ceux qui posent des questions pour certains Départements, les plus régulièrement cités sont : Une sélection locale des bénéficiaires (2.a) et le recours au CDI (2.b); deux points énoncés par les Départements comme pouvant brouiller leur lisibilité du projet.

• 2.a - la sélection locale des personnes

Un des principes fondateurs de l'expérimentation TZCLD est de permettre à toute personne privée durablement d'emploi d'obtenir une réponse adaptée à sa situation. Le projet laisse le soin et la responsabilité au Comité local pour l'emploi d'apprécier en finesse la situation de privation d'emploi de la personne et n'impose de respecter que les deux seuls critères posés par la loi d'une durée de privation d'emploi de plus d'un an et d'une durée de résidence sur le territoire de plus de 6 mois.⁴¹

Cette approche par la privation durable d'emploi est nouvelle pour les Départements et diffère des approches en vigueur dans le pilotage de l'insertion par l'activité. De fait, elle soulève pour les Départements deux questions principales : Comment s'assurer d'une visibilité sur le profil des personnes qui sont orientées vers les EBE ? et Comment en assurer le financement ?

« Ce que j'aurais aimé c'est qu'on ait un peu plus de données sur les personnes accompagnées, les profils, ce qu'ils font au sein de l'EBE. »
Département #9⁴²

39 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

40 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

41 Pour plus de détails, voir la note : ETCLD, La privation durable d'emploi, septembre 2020

42 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

Dans l'objectif de stabiliser leurs perspectives budgétaires, 4 Départements sur les 32 Départements⁴³ qui se sont exprimés, ont mené des projections en calculant le niveau d'intégration d'allocataires du RSA nécessaire au sein des EBE pour maintenir un équilibre par rapport au montant des RSA qui aurait été versé. Dans le même ordre d'idée, 2 Départements ont demandé à intégrer des annexes spécifiques à la convention globale signée avec le Fonds d'expérimentation afin de déterminer un nombre minimum d'allocataires du RSA parmi les salariés des EBE. Ils ont ainsi calqué, sur le projet, un mode d'intervention connu et en vigueur dans le pilotage par les Départements des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

« [L'EBE c'est] 35h à côté de chez toi, pas de problème de mobilité, le SMIC, du lien social, une productivité moins exigeante. On voudrait faire une rotation avec nos bénéficiaires du RSA. Faire profiter d'autres bénéficiaires. »
Département #9⁴⁴

« Au lieu d'un intérêt envers les seuls bénéficiaires du RSA, le Département se retrouve pareillement engagé par l'emploi de publics qui ne relèvent pas de son champ de compétence. »
Bilan de l'ADF⁴⁵

• 2.b - L'embauche des personnes en CDI

La référence en insertion est le Contrat à Durée Déterminée d'Insertion c'est-à-dire un CDD d'une durée variable dont l'objectif est l'accès à un emploi durable en dehors de la structure d'insertion. L'EBE en proposant des contrats à durée indéterminée bouscule cette référence qui peut questionner certains Départements, comme être perçue positivement par d'autres.

« Il y a une frange de la population qui malgré tout ce qu'on met en place n'arrivera pas à retourner à l'emploi classique. Pouvoir avoir des postes du type de ceux développés par l'EBE sans être dans un objectif de sortie, ça répond à une partie des besoins de la population. Dans les ACI on est dans un objectif de sortie positive. Ils doivent retourner vers un emploi qui tend vers l'emploi classique. »
Département #10⁴⁶

43 Source : Entretiens en visio et étude en ligne - 32 Départements répondants

44 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

45 Source : Bilan de l'ADF remis dans le cadre du Bilan des Organisations membres du CA du Fonds d'expérimentation - janvier 2025. <https://bilan.etcld.fr>

46 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

III. LES CONDITIONS DE RÉUSSITE À RÉUNIR DANS LE CADRE D'UN DROIT À L'EMPLOI TERRITORIALISÉ

Les Départements interrogés tant lors des entretiens en visio comme de l'enquête en ligne soulèvent selon eux cinq conditions principales de réussite à réunir dans le cadre du droit à l'emploi sur leurs territoires :

1. la poursuite d'un droit à l'emploi territorialisé et piloté au local,
2. un positionnement des Départements renforcé sur le plan stratégique et dans le pilotage national,
3. le renforcement de l'accompagnement des salariés de l'EBE afin de favoriser les possibilités de sorties de l'EBE,
4. la sécurisation des modèles économiques des EBE,
5. la définition du montant financé par les Départements.

III.1 La poursuite d'un droit à l'emploi territorialisé et piloté au local

L'ensemble des Départements interrogés confirment la pertinence que le projet reste une émanation de territoires volontaires⁴⁷ et puisse être étudiée au cas par cas en fonction des besoins exprimés et des solutions existantes sur ces mêmes territoires.

« Je n'irais pas sur une généralisation : ça viendrait s'imposer. Par contre qu'il y ait la possibilité de créer de nouveaux territoires... ça pourrait être bien, mais il faut que ça vienne des territoires. Il ne faut pas de démarche descendante, car il y aurait des résistances d'élu-es, d'entreprises. [Si ça a marché c'est parce que] ça a fédéré autour d'un projet. »

Département #2⁴⁸

47 Source : Entretiens en visio et enquête en ligne - 32 Départements répondants

48 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

III.2 Un positionnement des Départements renforcé au le plan stratégique et dans le pilotage national

Les Départements expriment un besoin d'être davantage considérés et impliqués au plan stratégique local et national.

« L'élue trouve gênant d'être si peu décideur [même si] tout est bien ficelé dans les relations entre le Département et les territoires et que TZ s'intègre à l'offre d'insertion globale. »
Département #3⁴⁹

Dans cet objectif, l'accès aux données est essentiel. Plus de la moitié des Départements interrogés sont satisfaits de l'accès à l'information et aux données. Cependant, 19 Départements sur les 27 interrogés lors de l'enquête en ligne⁵⁰ ne connaissent pas ou ne disposent pas d'accès au système d'information de l'expérimentation.

Parmi les données qui intéressent principalement les Départements interrogés : 20 citent le suivi des allocataires RSA en EBE, 15 le suivi des demandeurs d'emploi en relation avec l'expérimentation et 14 les entrées en EBE et sorties de l'EBE.

Sur la question du pilotage, 7 Départements interrogés expriment souhaiter co-présider des instances de pilotage et 6 participer à des instances de pilotage supra-territoriales. Enfin 10 Départements consultés souhaiteraient participer à des rencontres stratégiques nationales. Dans le but de renforcer l'information donnée aux Départements, le Fonds d'expérimentation a mis en place une publication trimestrielle début 2025 à destination de ces derniers qui synthétise les données essentielles à l'échelle départementale et au plan national.

III.3 Le renforcement de l'accompagnement des salariés de l'EBE afin de favoriser les possibilités d'accès à l'emploi de marché

Les Départements souhaitent que l'effort de financement bénéficie au plus grand nombre de personnes en permettant que davantage de personnes privées durablement d'emploi volontaires puissent avoir la possibilité de devenir salariées de l'EBE. 17 Départements sur les 27 interrogés lors de l'enquête en ligne⁵¹ souhaitent un plus grand accompagnement des salariés au sein des EBE, ceci dans le but notamment d'accentuer les sorties de l'EBE et de permettre ainsi à plus de personnes d'y être embauchées. 17 Départements proposent également de participer à la co-construction de l'accompagnement à l'emploi des salariés des EBE.

« Il n'y a pas beaucoup de turn-over, ça interroge sur le modèle. Ces gens-là sont en place, ils n'ont pas de concurrence, ça crée une dynamique. Le constat est intéressant, l'activité est quasi totalement subventionnée, mais quid du niveau de subventionnement possible ? Comment démultiplier si jamais pas de turn-over car les gens sont bien ? »
Département #11⁵²

49 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

50 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

51 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

52 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

III.4 La sécurisation des modèles économiques des EBE

La pérennité financière des EBE et la solidité de leur socle d'activité est une préoccupation forte pour les Départements. 20 Départements interrogés⁵³ - entretiens et enquête en ligne confondus - répondent souhaiter que les EBE parviennent à mieux sécuriser leur modèle économique.

« À chaque appel à projets, l'EBE candidate. Aujourd'hui, on finance les salaires, et si on veut voir des activités se développer, on se sent obligé de financer, parce qu'elles (les EBE) n'ont pas de modèle économique. À l'inverse, on peut le voir comme une motivation de la part des EBE de rentrer dans une dynamique locale. »

Département #32⁵⁴

23 des Départements interrogés via l'enquête en ligne disent suivre les indicateurs de viabilité économique et 19 répondent qu'ils reçoivent et donnent leurs avis sur les bilans d'activité.

Enfin, 8 des 27 Départements interrogés lors de l'enquête en ligne estiment qu'il faut faciliter l'articulation SIAE/EBE et 4 qu'ils aimeraient que soit éclairci le principe de complémentarité des emplois qui peut parfois freiner le développement d'activités.

III.5 La définition du montant financé par les Départements

Les inquiétudes liées au financement reviennent régulièrement tant dans les entretiens que dans l'enquête en ligne. Outre les éléments déjà évoqués plus haut dans la partie relative à la Contribution au développement de l'emploi⁵⁵, 19 Départements sur les 27 répondants à l'enquête en ligne⁵⁶ retiennent comme action prioritaire à mener pour améliorer l'expérimentation TZCLD le fait de pouvoir réduire leur financement.

Deux motifs, qui peuvent être cumulatifs, sont mentionnés : la part de 15% est jugée trop élevée; le montant du financement départemental est indexé sur la part Etat. Le fait que la part du Département soit indexée sur celle de l'Etat fait craindre, pour certains Départements, de devoir "compenser" si l'Etat se désengageait afin de ne pas mettre en péril l'expérimentation TZCLD sur leur territoire.

« Je souhaite que ça continue, voire que ça se développe. Mais (...) le Département XX compense beaucoup de politiques sur lesquelles l'État s'est désengagé. Moi je ne peux plus. »

Département #3⁵⁷

53 Source : Entretiens en visio et enquête en ligne - 32 Départements répondants

54 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

55 Annexe 1 : La participation financière des Départements

56 Source : Enquête en ligne - 27 Départements répondants (questionnaire en annexe)

57 Source : Entretiens en visio - 11 Départements interrogés (élus et techniciens)

IV. RÉFLEXIONS CROISÉES DANS LA PERSPECTIVE D'UNE 3^E LOI

Pour nourrir la réflexion sur la mobilisation des Départements dans le cadre d'une 3^e loi, les Présidents du Fonds d'expérimentation, François Nogué, et de l'Assemblée des Départements de France, Nicolas Lacroix, se sont livrés à l'exercice d'un dialogue croisé.⁵⁸

François Nogué, le Bilan de l'expérimentation insiste sur le fait de ne pas cantonner les Départements au seul financement des emplois en EBE. Pouvez-vous nous rappeler le rôle des Départements au sein de l'expérimentation ?

F. Nogué : Les Départements sont pleinement impliqués dans le Comité local pour l'emploi (CLE) de chaque territoire concerné par l'expérimentation. En s'appuyant sur leurs compétences en matière d'action sociale et d'insertion, ils jouent un rôle clé dans l'identification et la mobilisation des personnes privées durablement d'emploi, l'émergence des parcours vers l'emploi, tout en leur garantissant un accès aux dispositifs d'accompagnement social. Ils participent à l'évaluation de la démarche et à l'identification d'activités utiles. Enfin, ils contribuent activement au financement des emplois supplémentaires créés dans le cadre de l'expérimentation, à travers la contribution au développement de l'emploi.

Nicolas Lacroix, face à l'implication de près de 50 Départements, quels sont les points communs à leur engagement dans l'expérimentation que vous relevez avec l'Assemblée des Départements de France ? Est-ce que ces points vont dans le sens de votre expérience concrète dans la Haute-Marne sur le territoire de Joinville ?

N. Lacroix : Cette expérimentation a été observée par les Départements comme un outil supplémentaire, complémentaire des ACI et de l'IAE, avec une dimension plus territorialisée et une ingénierie sociale innovante qui participe à la construction d'un véritable écosystème d'insertion. Ce sont d'ailleurs davantage les acteurs de terrain qui s'en sont emparés (ça a été le cas à Joinville), avec le soutien de Conseils départementaux globalement positifs au lancement. Cette approche «bottom-up» a permis de libérer rapidement des énergies. Mais cette rapidité (et son pendant le manque de recul) a suscité des inquiétudes, jusqu'à un point de bascule avec le changement des règles du dispositif en cours de route.

François Nogué, quelle est pour vous la place des Départements dans l'expérimentation et en quoi leur mobilisation a-t-elle des impacts sur les résultats de l'expérimentation ?

F. Nogué : La mobilisation des Départements est déterminante dans TZCLD : leur engagement dès la phase de préparation conditionne l'habilitation des territoires. Leur participation active aux Comités Locaux pour l'Emploi renforce la coopération entre acteurs de l'emploi et acteurs économiques, et l'ancrage territorial des projets. Grâce à leur compétence de chefs de file de l'insertion, ils facilitent la coordination avec les acteurs de l'insertion présents localement et leur connaissance fine d'une partie des personnes privées durablement d'emploi de chaque territoire permet d'envisager les parcours les plus pertinents pour ces personnes. En soutenant les projets, parfois au-delà de la contribution légale (par le financement des équipes-projet, la commande d'activités, etc.), ils contribuent à des résultats concrets, à la fois pour les personnes privées d'emploi et pour les dynamiques locales.

⁵⁸ Propos recueillis en juin 2025

Nicolas Lacroix, quelles sont selon vous les clés pour faire passer les Départements “d’obligés” de l’expérimentation à des “partenaires privilégiés” comme vous l’appelez de vos vœux dans le Bilan de l’expérimentation que vous avez rendu pour le compte de l’Assemblée des Départements de France ?

N. Lacroix : Le contexte de cette expérimentation a changé avec désormais de fortes contraintes sur les budgets des Départements et une remise en cause de leur autonomie. Avant toute pérennisation, deux réponses sont attendues : une meilleure intégration des conseils départementaux dans la gouvernance des structures avec un véritable dialogue de gestion dès l’amorce du projet et la possibilité de revenir sur son soutien car cet effet cliquet remet en cause la libre-administration des collectivités pourtant garantie par la Constitution. Cette clause de revoyure n’est pas un acte de défiance mais apporte au contraire la garantie d’un respect mutuel essentiel pour s’assurer à l’avenir l’engagement de Départements.

CONCLUSION

L'expérimentation **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)** invite les **Départements** à conforter leur rôle central dans le champ de l'**insertion** et de l'**action sociale** par une action de proximité en lien avec les collectivités locales engagées. Leur implication au sein des Comités Locaux pour l'Emploi a **renforcé la coopération** entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi aidé et a favorisé l'émergence de **parcours vers l'emploi** pour des publics souvent éloignés des dispositifs traditionnels.

Les Départements relèvent majoritairement les **effets positifs** pour les personnes concernées et les territoires, mais les **incompréhensions sur le caractère obligatoire du financement** et la **gouvernance** ont généré dans certains Départements des tensions et des questionnements. Néanmoins, une grande majorité de Départements ont choisi un engagement fort et volontaire aussi bien financier que technique ou politique dans leurs contributions à la réussite de l'expérimentation.

Trois enjeux principaux ressortent de l'enquête menée afin d'améliorer les modalités de participation des Départements à l'expérimentation :

- **Consolider le rôle stratégique** des Départements dans le pilotage local du projet, en valorisant leur expertise et leur engagement sur le terrain et maintenir un dialogue étroit avec le Fonds notamment sur le partage de données départementales et nationales,
- Permettre, dans le cadre de la 3e loi, la discussion sur un **financement** de l'expérimentation par les Départements **plus soutenable** à long terme,
- **Renforcer les effets positifs du CDI pour l'accès à l'emploi** en développant l'accompagnement et la formation des salariés et en soutenant la pérennité économique des EBE.

SOMMAIRE

Introduction	5
ANNEXE 1 - La participation financière des Départements	2
ANNEXE 2 : Grilles d'entretien pour la campagne d'entretiens en visio	3
ANNEXE 3 : Liste des élu·es et services des Départements interviewés dans la campagne d'entretiens en visio	7
ANNEXE 4 : Liste des personnes rencontrées en immersion sur les Départements de l'Indre-et-Loire et de la Seine-Saint-Denis	9
ANNEXE 5 : Grille de questions déployée pour l'enquête en ligne	10
ANNEXE 6 : Liste des Départements ayant répondu au questionnaire en ligne	16
ANNEXE 7 : Exemple de collectivité évaluatrice : La Métropole de Lyon / Etude sur les coûts évités	17

ANNEXE 1 - La participation financière des Départements

› La Participation financière des Départements à l'expérimentation TZCLD

La Contribution au développement de l'emploi (CDE) « prend en charge une fraction de la rémunération de chaque équivalent temps plein recruté par l'entreprise »¹. La CDE permet de financer une part de la rémunération des salarié-es issu-es de la privation durable d'emploi, et, dans la limite de 10 % des effectifs, une part de celle des salarié-es qui n'en sont pas issu-es.

La CDE est constituée d'une part financée par l'État et d'une part financée par les Départements concernés. Pour la 2^e étape expérimentale, l'article 24 du décret d'application de la loi dispose que l'État prend en charge un montant compris entre 53 % et 102 % du Smic brut horaire pour chaque équivalent temps plein (ETP). Ainsi, chaque année, le montant exact de la part État est fixé annuellement par arrêté du Ministère du Travail.

La 2^e loi d'expérimentation vient également modifier le statut des Départements qui deviennent des financeurs obligatoires. L'article 24 du décret prévoit en effet que les Départements concernés contribuent obligatoirement à hauteur de 15 % du montant de la part État. Le montant de la contribution du Département se conforme donc à l'arrêté annuel fixant le montant de la part État. La contribution du Département vient en complément de la contribution de l'État pour chaque ETP. Les Départements le souhaitant peuvent décider d'une contribution plus importante que le minimum fixé par le décret.²

> La CDE versée par les 38 Départements expérimentateurs au moment de l'étude représentait 5 097 653 euros annuels. À l'échelle individuelle des Départements, la contribution maximale se montait à 521 961 euros et la contribution minimale est de 7 321 euros.

En 2025, la CDE abondait au salaire de 3 352 salarié-es, dans 91 EBE.

¹ Article 21 - Décret n° 2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »

² <https://www.tzcld.fr/faq/question/comment-est-calculée-la-contribution-au-développement-de-l'emploi>

ANNEXE 2 : Grilles d'entretien pour la campagne d'entretiens en visio

› Grille d'entretien à destination des élu-es départementaux

Département : X

Informations préalables à l'entretien (à compléter) :

- Année d'entrée dans l'expérimentation :
- Nombre de territoires habilités et nombre d'EBE dans chacun :
- Montant de CDE dû par le CD :
- Relations avec ce CD :
- CLE : président du CLE ?

Questions

Présentation

1. Pouvez-vous vous présenter succinctement, en me précisant le périmètre de vos attributions, ainsi que le niveau et l'antériorité de votre connaissance et de votre lien au projet TZCLD ?

Engagement dans l'expérimentation TZCLD

Je vous propose que nous commençons par le début, à savoir l'entrée du Département dans l'expérimentation. Nous parlerons plus tard de votre point de vue, aujourd'hui, sur l'atteinte des ambitions et des objectifs que vous aviez initialement.

2. Quelles sont les raisons qui ont amené votre Département à s'engager dans la démarche ? À quelle temporalité par rapport à votre premier contact avec le projet ?
3. Au début, quelles étaient les attentes que vous en aviez ? Autrement dit, quels bénéfices pensiez-vous que TZCLD pouvait apporter pour le territoire, pour le Département ?
Nous reviendrons plus tard sur le bilan que vous faites aujourd'hui, je vous propose qu'on fasse d'abord cet exercice de reconstitution.

Le rôle du Département dans TZCLD

Je vous propose qu'on décompose maintenant **les différentes dimensions du rôle que joue le Département** dans cette expérimentation. Nous parlerons plus tard des retombées (positives ou négatives) que vous observez.

4. De manière générale, quel est votre point de vue sur le statut donné aux Départements dans ce projet ?
Autrement dit, quelle serait (ou aurait été) votre "juste place" dans cette expérimentation ? Et quel regard portez-vous sur la manière dont ça s'est passé ?
5. Depuis le début de l'expérimentation, est-ce que des événements marquants ont pu changer votre implication dans TZCLD ?

Nous allons évidemment parler de la question du financement plus tard. Je vous propose avant cela de discuter **du rôle des Départements dans l'écosystème des acteurs locaux**

impliqués sur TZCLD.

6. Quel place votre Département a-t-il pris dans le projet sur le territoire ?
Autrement dit, quel discours portez-vous sur le rôle du Département dans TZCLD auprès de vos partenaires ? Et comment se matérialise concrètement cette implication ?
7. Quelle est votre implication au sein des CLE ? Est-ce que vous la jugez satisfaisante et utile ?
Comment décririez-vous cette implication (nature de votre positionnement, récurrence des rencontres et participation aux CLE...) ?
8. Comment articulez-vous votre niveau et mode de participation à TZCLD/ CLE avec les compétences de Départements ?

Cela nous amène à questionner la place de TZCLD en lien avec **les compétences des Départements** :

9. Comment positionnez-vous cette expérimentation dans le champ de compétence qui est le vôtre ?
Autrement dit, à quels niveaux TZCLD constitue une contribution aux politiques du Département ? À quel endroit dans votre organigramme ?
10. TZCLD pour vous, c'est un projet de développement local ou d'insertion "parmi d'autres" ou est-ce que ce projet a un statut particulier ? Qu'est-ce que vous en attendez ?

Parlons maintenant du **financement**. Nous savons qu'il s'agit d'une question épineuse pour les Départements, notamment car votre niveau de contribution a été figé par la deuxième loi d'expérimentation, et parce qu'il s'agit d'un mécanisme piloté au national. Nous allons recueillir évidemment votre point de vue - quel qu'il soit - mais souhaitons aussi aller un peu plus loin :

11. Est-ce que le principe (et pas le montant, ça viendra plus tard) d'une contribution financière des Départements à l'expérimentation vous semble juste ? À quelles conditions ?
12. S'agissant du niveau (du montant) de votre contribution, quel serait selon vous un mode de calcul juste ?
Autrement dit, que pensez-vous du seuil des 15%, et si vous aviez dû proposer un mode de calcul quel aurait-il été ?
13. Au-delà de votre contribution au financement des emplois, quels moyens avez-vous déployé en interne ?
Relance : du temps humain (réfèrent?), une enveloppe annexe ?

Les effets de TZCLD

Parlons maintenant des effets, ou des retombées de votre participation à cette expérimentation.

14. Quels sont **les principaux effets** que vous identifiez à cette participation (qu'ils soient positifs ou négatifs), pour le Département en tant qu'institution, et pour le territoire départemental ?

Si nous rentrons maintenant plus en détails :

15. Quelles sont les conséquences de cette expérimentation sur vos partenariats ?
Avez-vous créé ou approfondi de nouveaux partenariats ? Avez-vous ouvert de nouveaux espaces de dialogues, utiles ?

16. Est-ce que TZCLD a influencé **les politiques du Département** ? Si oui, de quelle manière ?

Relance : méthode d'intervention, vision des publics et accompagnement des aRSA

17. Est-ce que TZCLD a influencé **la manière dont s'articulent différents domaines de compétence** (accompagnement social, insertion, développement local, mobilité, handicap) ?

18. Avez-vous dû vous **réorganiser en interne** ? Est-ce que cette expérimentation s'est accompagnée d'une **évolution de certains postes** ? Quel est votre regard là-dessus ?

19. L'expérimentation constitue-t-elle un **espace levier de vos relations aux usagers** ?

Pour finir

20. Finalement, quel bilan faites-vous de cette expérimentation ?

21. Que pensez-vous du principe du droit territorialisé à l'emploi ?

22. Quelles sont les suites que vous souhaitez voir advenir de cette expérimentation ?

› Grille d'entretien à destination des services départementaux

Département : X

Informations préalables à l'entretien (à compléter) :

- Année d'entrée dans l'expérimentation :
- Nombre de territoires habilités et nombre d'EBE dans chacun :
- Montant de CDE dû par le CD :
- Relations avec ce CD :
- CLE : président du CLE ?

Questions

Présentation

1. Pouvez-vous vous présenter succinctement, en me précisant le périmètre de vos attributions, ainsi que l'antériorité de votre connaissance du projet TZCLD ?

Le rôle du Département dans TZCLD

Je vous propose qu'on décompose maintenant les différentes dimensions sur lesquelles les services départementaux sont impliqués dans cette expérimentation. Nous parlerons plus tard des retombées (positives ou négatives) que vous observez.

Pour commencer, parlons de **votre organisation et de vos attributions** :

2. Pouvez-vous me décrire comment s'est organisé votre service pour travailler en lien avec TZCLD, ainsi que votre fonction propre dans cette expérimentation ?

Relance :

- Dans l'organigramme, où est positionné TZCLD ?
- Est-ce que certains agents ont cette expérimentation dans le périmètre de leur travail ? Avez-vous désigné des référents ?
- Qui est en contact avec le CLE / avec le groupe projet ?

3. Comment est positionnée cette expérimentation par rapport aux actions que vous menez dans votre champ de compétence (accompagnement des bRSA notamment) ? Est-ce qu'une organisation a été structurée en ce sens ? Comment a-t-elle évolué dans le temps

Relance : pour vous TZCLD c'est plutôt un projet d'accompagnement social, ou

d'accompagnement vers l'emploi ?

4. Est-ce que TZCLD est une action singulière pour le Département, ou la reproduction de modes opératoires existants ?
5. Quels sont vos outils de suivi interne de l'expérimentation ?
6. Est-ce que TZCLD a eu des conséquences sur votre travail, sur la manière dont sont traités certains sujets ?
7. Quel bilan faites-vous de TZCLD, du point de vue de votre organisation interne et de vos métiers ?

Et s'agissant plus spécifiquement de votre compétence en matière de d'**accompagnement des bénéficiaires du RSA** :

8. Dans l'accompagnement des BRSA, est-ce-qu'il y a une approche spécifique pour les territoires dotés d'une EBE ?
9. Comment communiquez-vous et orientez-vous vers l'EBE ? Quels sont les critères pour une orientation vers TZCLD plutôt que vers un autre dispositif ?
10. Est-ce que vous voyez une plus-value de TZCLD comme solution à proposer aux publics ? Dans quels cas est-ce le plus utile et pertinent ?
11. Est-ce que vous voyez d'autres atouts de TZCLD dans la réponse à un besoin sur le territoire ?
Relance : le repérage de nouveaux publics

Je vous propose que nous parlions maintenant de la **gouvernance territoriale** propre à TZCLD.

12. De quelle manière êtes-vous impliqué dans le CLE ?
Relance : quel est votre statut dans le CLE ? Est-ce que vous y participez régulièrement ?
13. Le CLE correspond à une échelle de territoire plus petite que le territoire du Département. Quel statut et quels objectifs cela confère-t-il à votre participation à ces instances ?
14. Quel regard portez-vous sur le CLE, et sur la participation du Département ? Est-ce un espace d'échange utile, efficace, dans lequel vous trouvez toute votre place ?
15. Est-ce un "copil comme un autre" ou est-ce que les CLE apportent quelque chose de singulier selon vous ?
16. L'espace du CLE a-t-il permis de développer des coopérations intéressantes, nouvelles ? Des habitudes de travail qui dépassent l'expérimentation ?
17. En termes de partenariat, quel bilan faites-vous de TZCLD ?

Enfin, nous arrivons à la question épineuse du **financement des emplois par les Départements** :

18. Êtes-vous impliqué opérationnellement et administrativement sur cette question ?
19. Si oui, est-ce que cela vous semble fluide et efficace ? Quelles seraient vos suggestions ?
20. Quel est votre point de vue sur la participation du Département au financement des EBE ?

Pour finir

21. Finalement, quel bilan faites-vous de cette expérimentation ?
22. Que pensez-vous du principe du droit territorialisé à l'emploi ?
23. Quelles sont les suites que vous souhaitez voir advenir de cette expérimentation ?

ANNEXE 3 : Liste des élu-es et services des Départements interviewés dans la campagne d'entretiens en visio

Département	Nom	Fonction	Date
07- Ardèche	Laëtitia BOURJAT, Conseillère spéciale auprès du président en charge de l'économie, de l'insertion et de l'emploi		19/07/24
	Olivier LEVENT, Directeur adjoint de la DASI (Direction Accompagnement Social Insertion et Emploi) au siège du Département		17/06/24
	Morgane FLAUGERE, Cheffe du Service Insertion		
13-Bouche du Rhône	Sabine BERLASCONI, Vice-présidente à l'insertion professionnelle		19/12/24
	Corinne MANFREDO, Directrice du pôle d'insertion		
	David STRINGUTTA, Directeur adjoint insertion, offre d'insertion, et accompagnement Brsa		18/11/24
	Sylvie VEGEAS, Adjointe du service offre d'insertion et partenariats		
14-Calvados	Mathilde MARESQ, Directrice insertion logement		13/06/24
	Louise CUILIER, Cheffe de service Retour à l'emploi		
22-Côte d'Armor	Hélène PRIGENT Chargée de mission offre d'insertion par l'activité économique		06/05/24
33-Gironde	Sophie PIQUEMAL, Vice-présidente à l'insertion		29/05/24
	Marise EZAOUI, Responsable du service RSA et Insertion au département		07/06/24
	Laouaria MAROUF, Chargée de suivi au Conseil Départemental		
	Peggy RIVALI, Pôle Territoire Insertion Bordeaux		
	Véronique DURAND, Chargée Insertion		
	Charline JAMIS, Responsable Territoriale d'Insertion		
34-Hérault	Sylvie PRADELLE, Vice-présidente au département en charge de l'insertion et de l'ESS		11/06/24
	Gaëlle LÉVÈQUE, Conseillère départementale du Canton de Lodève		
	Laurent VANOVERVELD, Chef du service administratif et financier au sein du pôle Politiques d'insertion		26/06/24
	Pascal SANDRI, Directeur des territoires d'insertion		

Département	Nom	Fonction	Date
35-Ile et Vilaine	Caroline ROGER MOIGNEU, Vice-Présidente déléguée à l’insertion, à la lutte contre la pauvreté et aux gens du voyage		27/06/24
	Benoît THUAUDET, Directeur de l’agence départementale des Pays de Redon et des Vallons de Vilaine		07/06/24
	Marlène GAGEOT, Chargée de mission insertion		
52-Haute- Marne	Fanny RENAULT, Animation de différents réseaux sur le territoire, Agence dissociée sur le site de Redon		14/10/24
	Caroline CHAUVIN, Directrice générale adjointe du pôle solidarité		
	Coralie GERARDIN, Cheffe de service Insertion Logement		06/05/24
58-Nièvre	Fabien BAZIN, Président du Conseil Départemental		03/06/24
	Johanna BUTCHER, Directrice générale adjointe Solidarité		06/06/24
	Florence DESMEGER, Cheffe service inclusion sociale		
	Emma DELAIN, Cheffe de projet emploi insertion		
63-Puy-de- Dôme	Benoit LERMITE, Coordination association TZC		29/05/24
	Stéphanie FLORI-DUTOUR, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'insertion et du Retour à l'emploi		
	Véronique PAUQ, Directrice des Solidarités et de la Cohésion Sociale		
	Julien LAUMIER, Directeur Territorial des Solidarités de la Métropole Clermontoise		
69-Grand Lyon	Jacqueline CHABROLLE-FEUVRIER, Directrice Territoriale des Solidarités Ambert Billom Thiers		30/05/24
	Séverine HEMAIN, Vice-présidente de la métropole, spécialisée dans les politiques d’insertion et de stratégie de lutte contre la précarité		
	Claire VANSON, Chargée mission Territoire zéro chômeurs et IAE		
	Christophe LAFOUX, Directeur Insertion et Emploi		05/07/24

ANNEXE 4 : Liste des personnes rencontrées en immersion sur les Départements de l'Indre-et-Loire et de la Seine-Saint-Denis

Immersion en Indre-et-Loire

Barbara Darnet-Malaquin, Conseillère départementale déléguée du canton de Tours 3 chargée du logement, de l'insertion et de la politique de la ville

Martial BOURDAIS, Directeur de l'insertion, de l'habitat et du logement social

Thibault PONSARD, Chargé de mission IAE, Direction de l'Insertion (SOIE)

Tony COLLET, Chef de service offre d'insertion et emploi

Justine Michel, Assistante sociale à la MDS de Bléré

Valérie Moreau, Responsable Insertion à la MDS de Bléré

Stéphanie Maunoury, Cheffe de projet TZCLD à Bléré

Fabien Nebel, Maire de Bléré Président du CLE à Bléré

Thierry Petonnet, Directeur de l'EBE la Boîte d'à côté

Claude Guey, Direction de France Travail à Amboise

Nadège Prieur, Cheffe de projet TZCLD à Tours

Immersion en Seine-Saint-Denis

Hugo Ruiz, Chef de bureau animation territoriale du RSA

Anabella Johnson, Chargée de projet IAE au sein de la Direction de l'insertion, de l'économie d'emploi et solidaire.

Anna Laurent, Cheffe de bureau ESS IAE

Julien Cozelin, Chef de projet TZ pour Est Ensemble.

Philippe Bernard, Responsable de l'unité territoriale Montreuil-Bagnolet.

Manon Chrétien, Éluée déléguée à l'emploi, formation sur Bagnolet, Présidente du CLE et trésorière de l'EBE

Valerie Daniel, Directrice de l'EBE de Bagnolet

Catfish Tomei, Directeur de l'EBE de Pantin

Salim Didane, co-Président du CLE de Pantin

Magali Fouet, Référente projet pour la Ville de Pantin

ANNEXE 5 : Grille de questions déployée pour l'enquête en ligne

N°	Intitulé de la question	Type de question	Réponses proposées
1	Quels sont les agent-es départementaux impliqué-es aujourd'hui dans l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) ?	CM	> Un-e chargé-e de mission dédié-e spécifiquement à l'expérimentation TZCLD > Un-e ou des chargé-es de mission de la Direction stratégique dédiée à l'insertion et l'emploi > Un-e ou des chargé-es de mission de territoire dans les services déconcentrés > Un-e ou des travailleuse-s sociales > Autre
2	Le Département est-il intégré dans la dynamique nationale du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) ?	O/N	> Oui > Non
3	Si oui, y a-t-il des mutualisations réalisées entre ces expérimentations ?	O/N	> Oui > Non
4	Quels sont vos outils pour communiquer sur TZCLD auprès des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) ?	CM	> Nous avons créé des sessions d'informations collectives au sein des Maisons des Solidarités (ou services déconcentrés sur les territoires). > Nous avons une page spécifique sur notre site Internet (ou notre plate-forme numérique d'insertion). > Nous avons créé une communication classique (flyers et affiches) au sein des Maisons des Solidarités. > Nous utilisons les outils de communication créés par le CLE (comité local pour l'emploi). > Nous n'adoptons pas de communication spécifique pour TZCLD. > Autre (merci de préciser) :
5	Selon vous, l'expérimentation TZCLD permet-elle d'identifier des publics n'ayant pas recours aux dispositifs d'insertion portés par le Département ?	CU	> Oui, absolument > Oui, plutôt > Non, pas vraiment > Non, pas du tout
6	Comment votre Département intègre-t-il le développement de TZCLD dans sa stratégie d'insertion vers l'emploi ?	CM	> Nous avons mis en place des instances communes. > Le projet est intégré dans notre catalogue d'insertion. > Le projet n'est pas intégré à la stratégie globale pour le moment. > Le projet nous amène à repenser le lien entre insertion et emploi avec la possibilité de créer des emplois supplémentaires. > Autre (merci de préciser) :

N°	Intitulé de la question	Type de question	Réponses proposées
7	Qui participe au CLE ? Et à quelle fréquence ?	CM	> Un-e ou des chargé-es de mission de la Direction stratégique dédiée à l'insertion et l'emploi > Un-e ou des chargé-es de mission de territoire dans les services déconcentrés > Un-e ou des travailleur-euses sociaux-aux > Un-e conseiller-e départemental-e du canton concerné par TZCLD > Un-e vice-président-e
8	Selon vous, les instances du CLE réunissent-elles les acteurs essentiels de l'insertion et de l'emploi ?	CU	> Oui, absolument > Oui, plutôt > Non, pas vraiment > Non, pas du tout
9	Pouvez-vous indiquer de quelle manière vous êtes impliqués sur les sujets listés, en choisissant différents niveaux d'intervention ?	CM	> Repérage et orientation des publics (aller-vers, recrutement et information) > Facilitation de la relation avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) > Financement pour des besoins hors convention (animation, locaux, etc.) > Animation de la coopération avec les opérateurs sociaux localement > Facilitation pour développer de nouvelles activités dans les entreprises à but d'emploi (EBE) > Évaluation du dispositif localement
10	Utilisez-vous ou disposez-vous d'un logiciel spécifique de suivi des allocataires du RSA du type « Parcours solidarités » ou l'outil public en test « Plateforme du RSA » ?	CU	> Oui > Non > Je ne sais pas
11	Avez-vous sollicité un accès à la base Notrexp ?	CU	> Oui, j'ai trouvé cet outil pertinent > Oui, mais je n'ai pas trouvé cet outil pertinent > Non, je ne connaissais pas cet outil > Je ne sais pas > Autre
12	Quelles sont les données partagées en CLE qui vous intéressent (ou intéresseraient) et vous sont (ou seraient) utiles ?	CM	> Suivi des demandeurs d'emploi en relation avec l'expérimentation > Profils socio-économiques des demandeurs d'emploi candidats > Profils socio-économiques des salariés de l'EBE > Suivi des allocataires du RSA en EBE > Entrées-sorties des salariés en EBE > Sorties de la privation d'emploi hors EBE > Autre (merci de préciser) :

N°	Intitulé de la question	Type de question	Réponses proposées
13	Êtes-vous satisfait du suivi des données concernant l'expérimentation ?	CU	> Oui, absolument > Oui, plutôt > Non, pas vraiment > Non, pas du tout
14	Selon vous, la mise en place de l'EBE peut être qualifiée de réussite si ...	CM	> Il n'y a pas de « si » : la démarche en elle-même, le parti pris politique font sens pour le Département. > Une partie des salarié-es d'EBE sortent de l'EBE pour rejoindre le droit commun. > Une partie significative des salarié-es au sein des EBE sont des allocataires du revenu de solidarité active (RSA). > Une partie des salarié-es jusqu'alors allocataires du RSA sortent du RSA. > L'entrée dans l'EBE accélère l'accès aux droits (RSA notamment), ou l'atteinte de publics très éloignés et non connus du Département. > On s'approche de l'exhaustivité, une solution de sortie de la privation d'emploi a été proposée à chaque personne concernée sur le territoire. > Autre (merci de préciser) :
15	Le Département a-t-il un rôle spécifique dans la recherche d'activités non concurrentielles d'une EBE ?	CM	> Le Département propose des activités en tant que client/partenaire. > Le Département informe ses partenaires (privés et publics) de la possibilité d'avoir recours aux services de l'EBE. > Le Département s'assure du respect de la non concurrence avec les SIAE et les entreprises adaptées présentes sur le même périmètre. > Le Département ne prend pas part aux travaux sur ce sujet. > Autre (merci de préciser) :
16	Globalement sur votre territoire, comment la(les) EBE se positionnent-elles dans le champ de l'insertion et l'emploi ?	CU	> L'articulation avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) est effective, les EBE sont complémentaires. > L'articulation avec les SIAE est encore en cours de construction > L'articulation avec les SIAE est plutôt insuffisante. > L'articulation avec les SIAE est vraiment insuffisante.
17	Observez-vous des effets des activités des EBE sur les salariés ?	O/N	> Oui > Non

N°	Intitulé de la question	Type de question	Réponses proposées
18	Si oui, quels sont-ils ?	CM	> Oui, sur le nombre de demandeurs d'emploi. > Oui, sur la dynamique citoyenne locale. > Oui, sur la qualité de vie des habitants et l'accès à de nouveaux services. > Oui, sur le développement économique local et le service aux entreprises. > Oui, sur le développement de démarches écologiques favorables au territoire. > Autre (merci de préciser) :
19	Observez-vous des effets des activités des EBE sur le territoire et ses habitants ?	O/N	> Oui > Non, nous n'avons pas de retours sur ce point et ne pouvons pas faire d'observations.
20	Si oui, lesquels ?	CM	> Oui, sur le nombre de demandeurs d'emploi. > Oui, sur la dynamique citoyenne locale. > Oui, sur la qualité de vie des habitants et l'accès à de nouveaux services. > Oui, sur le développement économique local et le service aux entreprises. > Oui, sur le développement de démarches écologiques favorables au territoire. > Autre (merci de préciser) :
21	La loi d'expérimentation permet de contribuer au-delà de la CDE légale, avez-vous eu recours à cette possibilité en versant une contribution volontaire plus élevée ?	O/N	> Oui > Non
22	Quels sont les moyens alloués à l'expérimentation ?	CM	> Expertise concernant le suivi des personnes handicapées en EBE. > Conseils et soutiens techniques sur la question de l'hygiène et de la sécurité au sein des EBE. > Prêt de locaux ou mise à disposition de locaux à loyer modéré. > Subvention financière en soutien à l'animation du CLE. > Subvention des fonctions supports de l'EBE. > Soutien financier exceptionnel aux EBE. > Autre (merci de préciser) :

N°	Intitulé de la question	Type de question	Réponses proposées
23	Pourriez-vous nous indiquer 3 actions prioritaires pour améliorer TZCLD dans une prochaine étape, au regard du rôle des Départements ?	CM	> Simplifier la gouvernance du comité local pour l'emploi (CLE) > Faciliter l'articulation entre les entreprises à but d'emploi (EBE) et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) > Pouvoir moduler le niveau de financement des Départements > Rompre avec le principe d'inconditionnalité à l'entrée de l'EBE > Éclaircir les principes de non concurrence des emplois (supplémentarités des emplois) au sein des EBE > Accompagner davantage les salariés vers la sortie des EBE > Assurer l'autonomie financière des EBE > Autre (merci de préciser) :
24	Aujourd'hui, quelle est la trajectoire de votre Département par rapport à la suite de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée ?	CU	> Généraliser ou accompagner d'autres territoires avec un objectif d'exhaustivité. > Consolider les territoires existants, et accompagner les projets émergents. > Faire perdurer l'existant et ne pas développer d'autres territoires. > Sortir de l'expérimentation dès que possible. > Autre (merci de préciser) :
25	Selon vous, quels sont les rôles du Département qui mériteraient d'être étudiés dans le cas d'une prochaine phase de l'expérimentation ?	CM	> Co-présider les instances de pilotage au niveau local. > Animer des instances de supra pilotage entre les différents territoires habilités au niveau départemental. > Développer l'articulation des politiques départementales et de TZCLD. > Commanditer des études sur les impacts locaux (économiques, sociaux, environnementaux). > Promouvoir le dispositif sur des territoires stratégiques à l'échelle du département. > Instruire la candidature de nouveaux territoires à l'échelle du département. > Participer à des rencontres stratégiques à l'échelle nationale sur les conventions. > Partager la philosophie du projet à l'échelle nationale. > Autre (merci de préciser) :

N°	Intitulé de la question	Type de question	Réponses proposées
26	Concernant le suivi des publics, à quels niveaux vous semble-t-il qu'une contribution des Départements soit pertinente et utile (qu'elle soit effective ou non aujourd'hui) ?	CM	> Participer à la commission sur l'orientation des publics au sein du CLE. > S'assurer de la bonne circulation des informations entre les acteurs du champ de l'ESS et des SIAE. > Etablir des objectifs sur le nombre de salariés en EBE. > Emettre un avis sur les temps de travail des salariés au sein des EBE. > Co-construire les accompagnements à l'emploi des salariés de l'EBE. > Continuer le suivi social des personnes après leur entrée en EBE. > Participer au recrutement des encadrants de l'EBE. > Autre (merci de préciser) :
27	Concernant la viabilité économique des EBE, à quels niveaux vous semble-t-il qu'une contribution des Départements soit pertinente et utile (qu'elle soit effective ou non aujourd'hui) ?	CM	> Participer à la commission sur la non-concurrence localement. > Recevoir et donner un avis sur les bilans d'activités des EBE. > Suivre les indicateurs de viabilité économique avec les EBE. > Autre (merci de préciser) :

ANNEXE 6 : Liste des Départements ayant répondu au questionnaire en ligne

10 - Aube
13 - Bouches du Rhône
33 - Gironde
34 - Hérault
35 - Ille-et-Vilaine
37 - Indre-et-Loire
38 - Isère
41 - Loir-et-Cher
43 - Haute-Loire
44 - Loire-Atlantique
49 - Maine-et-Loire
53 - Mayenne
54 - Meurthe-et-Moselle
56 - Morbihan
58 - Nièvre
63 - Puy-de-Dôme
64 - Pyrénées-Atlantiques
73 - Savoie
75 - Paris
76 - Seine-Maritime
79 - Deux-Sèvres
84 - Vaucluse
86 - Vienne
88 - Vosges
93 - Seine-Saint-Denis
95 - Val-d'Oise
972 - Martinique

ANNEXE 7 : Exemple de collectivité évaluatrice : La Métropole de Lyon / Etude sur les coûts évités

Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

Présentation de l'étude quantitative d'analyse des coûts évités par l'expérimentation

Réalisation conjointe Direction Finances et Contrôle de gestion
et Direction Insertion et Emploi

v.2

10/04/2025

MÉTROPOLE
GRAND LYON



Introduction TZCLD:

Trois fondements :



L'objectif de l'expérimentation TZCLD : Expérimenter le droit à l'emploi, c'est-à-dire proposer une solution d'emploi à toute personne qui le souhaite sur un territoire donné.

Concrètement, TZCLD consiste à :

- Recruter, à l'échelle d'un périmètre infra-territorial, l'ensemble des personnes privées d'emploi volontaires
- Au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE), ou ailleurs en Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), en emplois classiques, etc.
- Pour développer des activités non concurrentes avec les activités déjà implantées sur le territoire : répondre à des besoins supplémentaires !

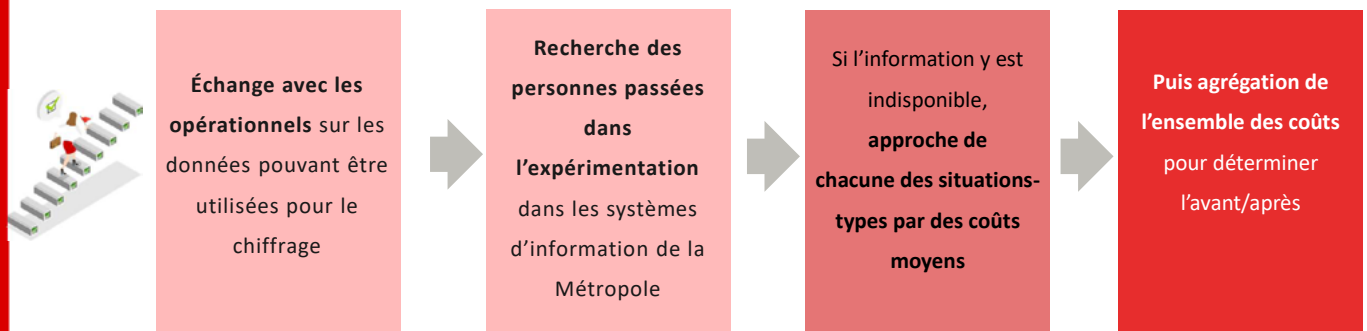
L'activation des dépenses passives consiste à transformer des dépenses publiques d'« assistance sociale », du fait de l'existence du chômage/ de la privation d'emploi, en **investissements pour financer des emplois utiles sur un territoire.**

Méthodologie



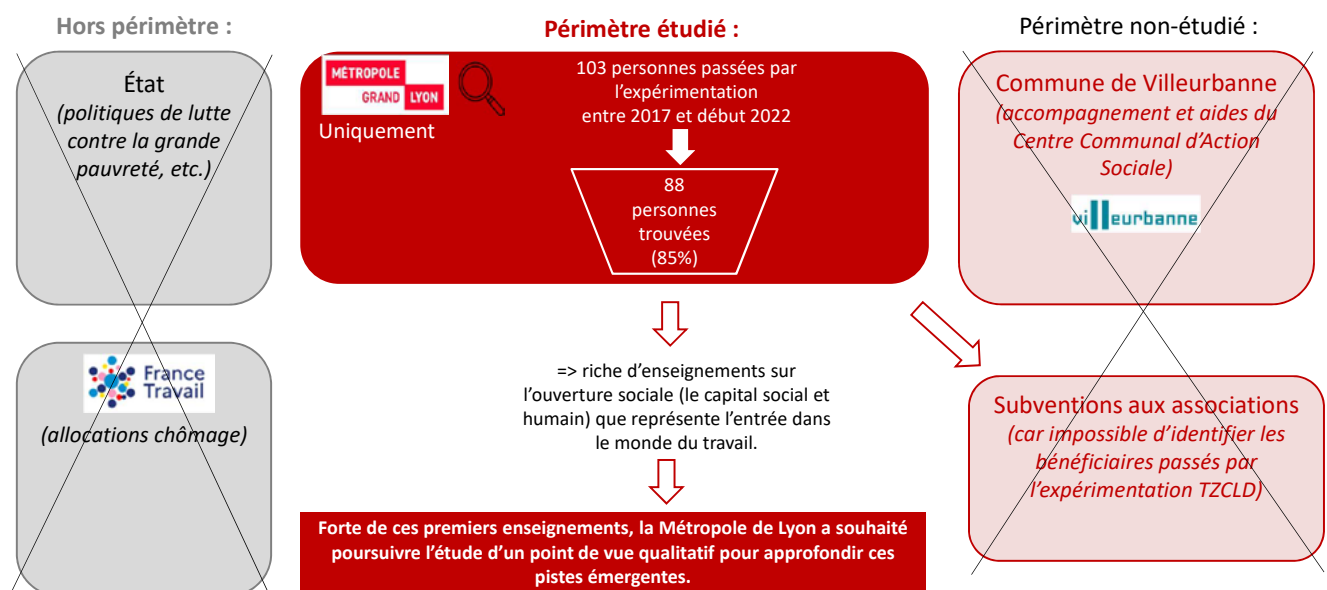
En 2021, la Métropole de Lyon a amorcé une étude sur les coûts évités pour la Métropole de Lyon par l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) ; expérimentation qui permet l'insertion professionnelle des personnes privées durablement d'emploi qui le souhaitent.

Au-delà des simples coûts évités en termes de prestations sociales antérieurement versées à ces personnes, cette étude se veut également être le lieu de l'observation du parcours de vie de ces personnes et de la compréhension du rôle des sorties positives vers l'emploi dans leurs trajectoires de vie.



3

Périmètre de l'étude



4

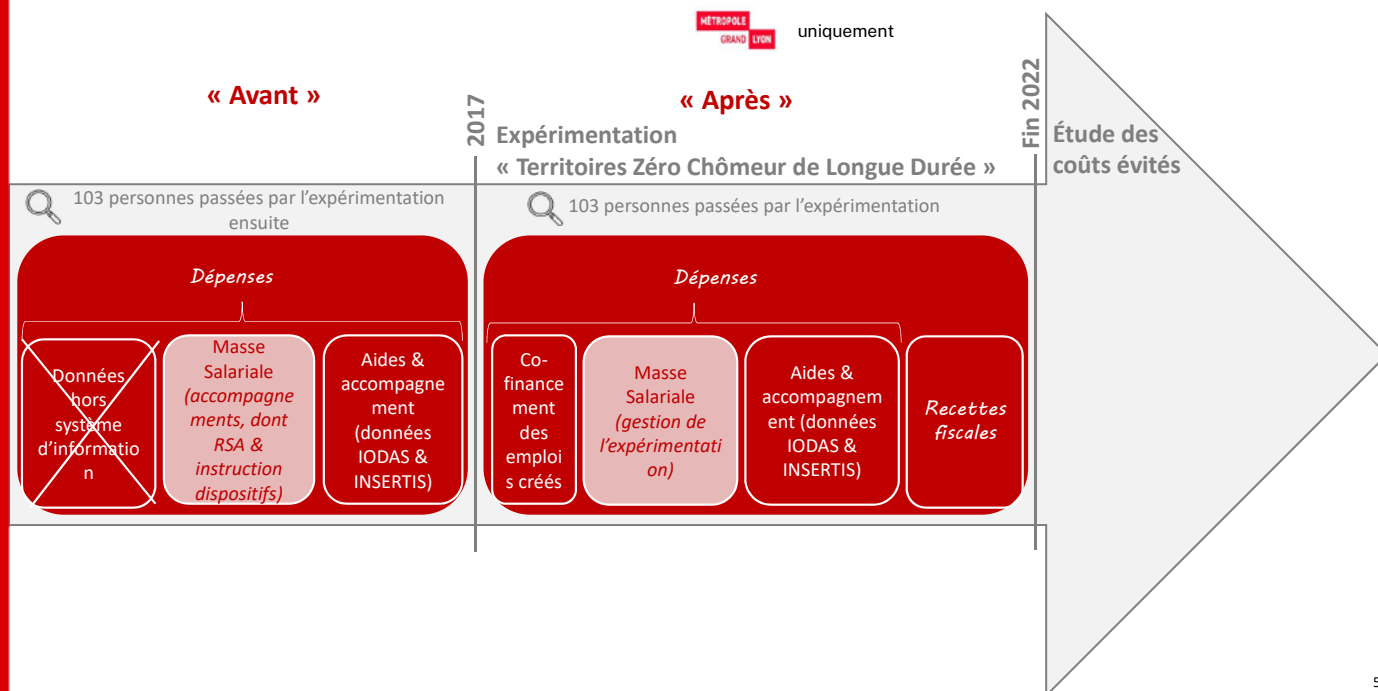


Focus sur le périmètre étudié

METROPOLIS
GRAND LYON

METROPOLIS
GRAND LYON

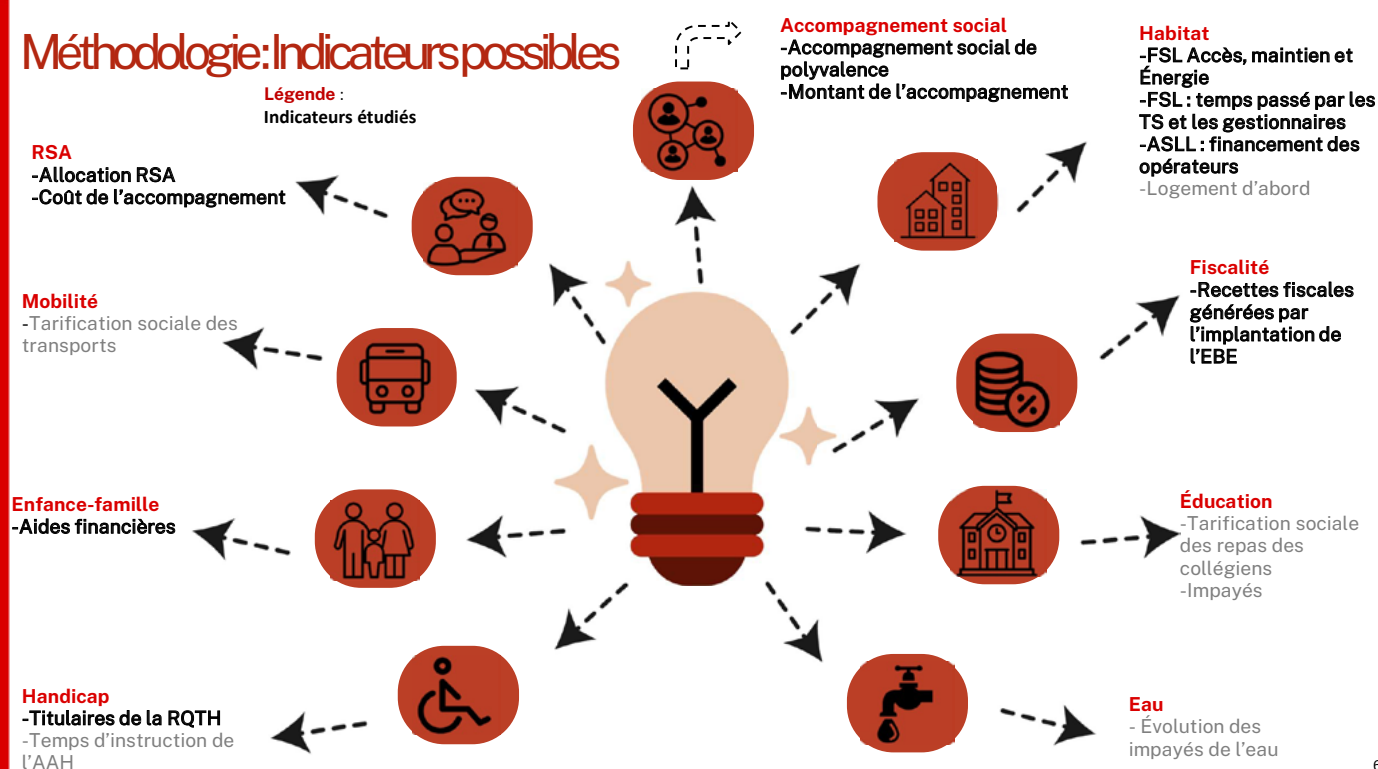
uniquement



5

Méthodologie: Indicateurs possibles

Légende :
Indicateurs étudiés



6

Sommaire

Analyse par
thématique

- I PRÉSENTATION DES INDIVIDUS
- II PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE
- III ALLOCATION RSA
- IV ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
- V ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL
- VI AIDE AU LOGEMENT
- VII SYNTHÈSE
- VIII PERSPECTIVES

7

METROPOLÉ
GRAND LYON

I. Présentation des individus



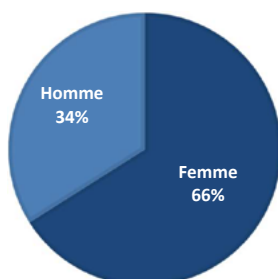
8

Présentation des individus

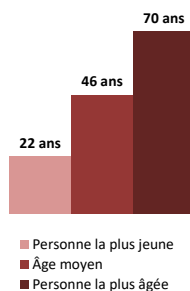
MÉTROPOLIS
GRAND LYON

Cohorte de 103 individus entrés dans l'EBE entre 2017 et 2022

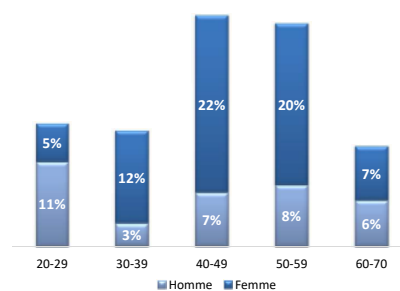
Genre



Âges des individus



Répartition des âges



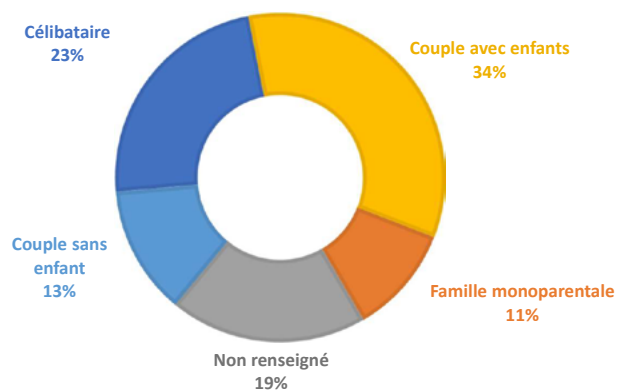
Au-delà de 40 ans, les femmes sont les plus représentées.

9

Présentation des individus

MÉTROPOLIS
GRAND LYON

Composition familiale



91% des familles monoparentales sont des femmes.

10

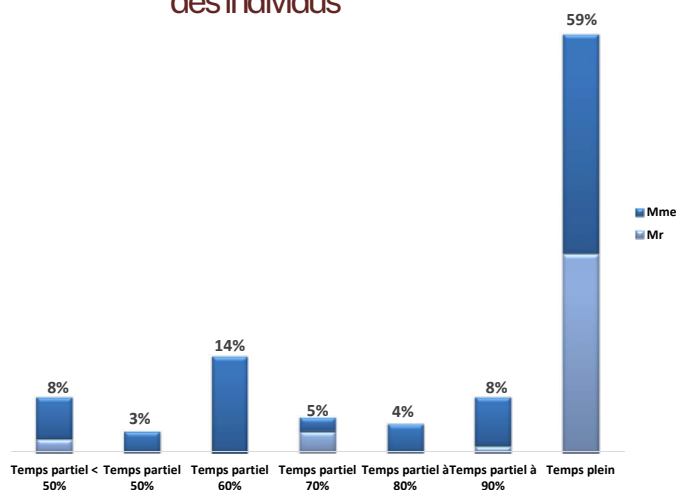
Présentation des individus

MÉTROPOLIS
GRAND LYON

Temps de travail à l'entrée dans l'EBE des individus

32% des individus de la cohorte sont sortis de l'EBE en 2024. Parmi eux, **12 individus** sortis ont intégré une autre EBE.

En 2024, l'ancienneté est supérieure à 5 ans pour la moitié des individus dans l'EBE.

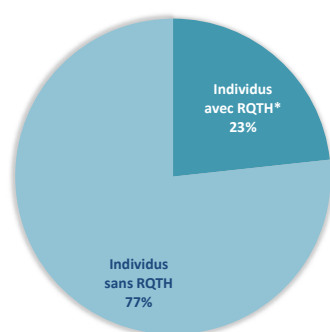


11

Présentation des individus

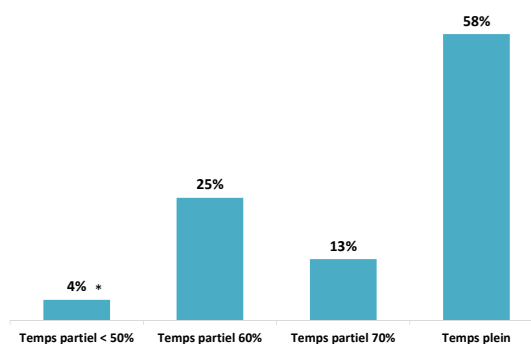
MÉTROPOLIS
GRAND LYON

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)



*Dont 2 individus titulaires de la CMI, carte mobilité inclusion

Temps de travail à l'entrée dans l'EBE des travailleurs bénéficiant de la RQTH



*Temps de travail d'un des individus possédant la CMI



Dans les EBE, la part des personnes en situation de handicap embauchées est en moyenne de **24 %** contre 3,5 % dans les entreprises en France, soit bien au-delà de l'obligation légale de 6 %. L'embauche sans sélection et l'adaptation de l'emploi à la personne, et non l'inverse, permettent de valoriser des profils qui sont mis de côté par le secteur marchand.

12

Personnes trouvées dans les systèmes d'information

103 personnes

Hypothèse du non-recours des personnes à leurs droits

En 2018, l'Observatoire des Non-Recours aux Droits et Services (ODENORE) estimait à :

- 34% le non-recours au RSA chaque trimestre
- 20% de manière pérenne.

Non-exhaustivité du périmètre des systèmes d'information

- Couverture partielle des indicateurs de la Métropole par les systèmes d'information

- Couverture progressive dans le temps des systèmes d'information :

Intégration récente du FSL Accès dans *IODAS* (système d'information des solidarités)

2019 : FSL Energie intégré dans *IODAS*

2020 :

Action Sociale de Terrain (= accompagnement social) dans *IODAS* avec une reprise de la file active de 2 ans seulement

Début du logiciel *Insertis* permettant d'étudier l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA, avec une reprise de la file active, pour l'IER, depuis 2017.

- Saisie progressive des agents dans les systèmes d'information :

2020 :

Début de la saisie dans le module Action Sociale de Terrain (= accompagnement social) dans *IODAS*

Début progressive de la saisie dans *Insertis* (2021 : saisie de toutes les structures dans *Insertis*)

88
personnes trouvées
(85%)



13

II. Prévention et protection de l'enfance

Sur les 88 individus retrouvés dans les bases de données, 34 individus sont concernés.

Complétude des données



MÉTROPOLIS
GRAND LYON

14

Aides financières famille

MÉTROPOLIS
GRAND LYON

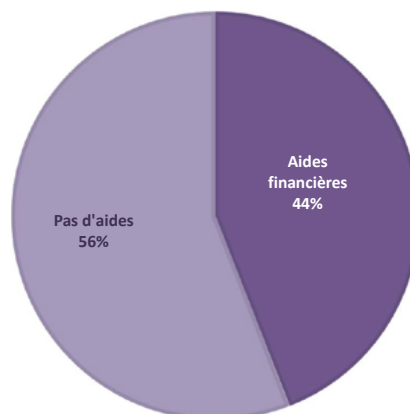
Objectif principal : prévenir la dégradation de la situation familiale.

A SAVOIR

Les aides financières sont attribuées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et la polyvalence de secteur, et sont inscrites dans un dispositif de prévention d'une situation de danger, ou de risque de danger pour l'enfant mineur et sa famille. Elles concernent les familles dont les ressources ou revenus sont insuffisants. Elles permettent le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Elles ne concernent que les familles. Ceci explique donc la part importante d'individus non concernés.

L'aide peut également être attribuée à un parent n'ayant pas la garde de ses enfants pour lui permettre d'exercer son droit de visite, ou à une personne enceinte.

Part des individus (éligibles) ayant perçu des aides financières famille



44% des individus éligibles par leur situation familiale aux aides financières famille les ont sollicitées.

32 personnes ont perçu une aide, dont **30** avant l'entrée dans l'expérimentation.

Dont **9** personnes ayant perçu des aides financières dans les 2 années précédant l'entrée dans l'EBE (soit 1/3 des individus) et donc en situation de précarité manifeste avant le retour à l'emploi.

15

Aides financières famille

MÉTROPOLIS
GRAND LYON

Parmi les individus percevant des aides financières famille



Les $\frac{3}{4}$ des aides financières sont des **aides alimentaires** versées essentiellement sous forme de CAP / CAPU.

Modes de paiement des aides financières famille :

CAP ou **CAPU** (si urgent) : Chèque d'accompagnement personnalisé (aide alimentaire uniquement)

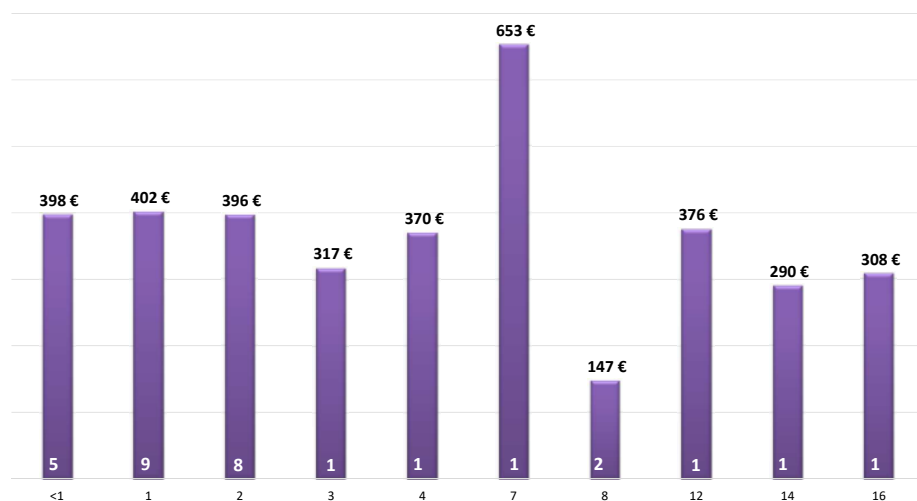
SE : Secours exceptionnel (argent liquide débloqué sous 15 jours. *N'existe plus depuis 2020*)

16

Coûts : Aides financières famille

Données récoltées entre 2000 et 2022

Montants totaux moyens des aides
financières famille par individu



Montant maximum perçu :

4 930€

Montant moyen annuel :

379€

Montant minimum perçu :

18€

Les individus perçoivent pour la
majorité des aides famille
pendant plusieurs années, et
jusqu'à 16 ans pour un individu.

Le coût total pour la collectivité
pour 30 individus est de **34 784 €**

Complétude des données



En moyenne, un individu a perçu 308€ d'aides financières famille sur une année pour une durée de 16 ans.

17

III. Allocation Revenu de Solidarité Active (RSA)



Sur les 88 individus retrouvés dans les bases de
données, 58 individus sont concernés.

Complétude des données



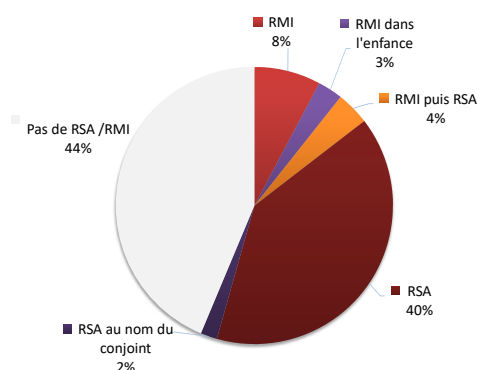
Le montant **moyen** RSA perçu par foyer sur la Métropole de Lyon en
octobre 2024 est de **467€** par mois.

18

RSA

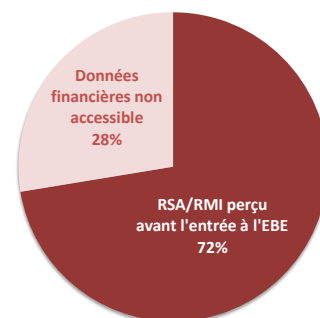
MÉTROPOLIS
GRAND LYON

Situations des individus ayant
perçu le RSA



Soit sur les 103 individus de la cohorte, 58 personnes ont touché le RSA ou le RMI avant leur entrée dans l'EBE

Part des individus pour lesquels les
données financières sont disponibles



Une part des données est soit trop complexe à lire, soit non-disponible, car l'allocation a été perçue par un autre membre du ménage. En effet, en cas de divorce ou séparation, IODAS ne permet pas de collecter les données du conjoint séparé.

19

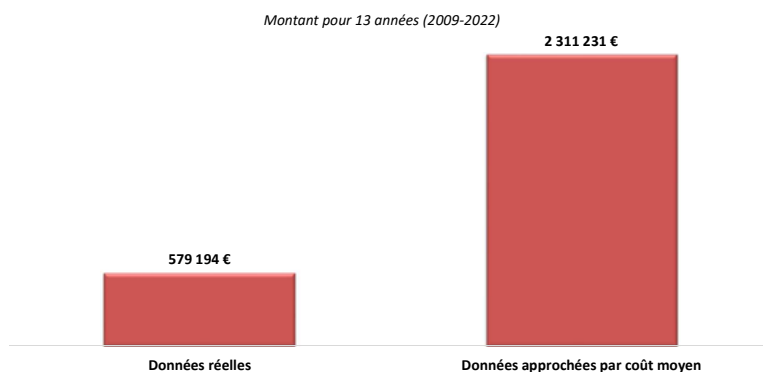
Coûts estimés RSA/RMI

MÉTROPOLIS
GRAND LYON

Les données disponibles étant trop partielles, il n'a pas été possible d'obtenir le résultat attendu.

Pour compenser, nous avons calculé une moyenne de données approchées que nous avons proratisée en fonction du nombre d'individus de la cohorte.

Cette approche permet d'obtenir une estimation plus représentative tout en prenant en compte les limitations des données réelles.



Nous nous baserons donc sur ces résultats estimés pour la suite de l'étude.

20

Limites des systèmes d'information



- Ne couvre qu'une partie de l'accompagnement, et ce, depuis 2020 seulement.



- Du fait de la sensibilité des données, habilitations au progiciel restreintes pour certaines thématiques (*protection de l'enfance, handicap, etc.*) et attribuées par territoire (*Villeurbanne seulement*)
- IODAS a pour vocation de permettre les paiements et l'adressage de courriers pour les dossiers « actifs » d'utilisateurs. De fait, en cas de divorce ou de séparation, lorsque le dossier est attribué au conjoint séparé ou divorcé qui a déménagé dans un autre territoire, le dossier n'est plus accessible.

21

MÉTROPOLE
GRAND LYON

IV. Accompagnement social

Dans le cadre de la polyvalence de secteur

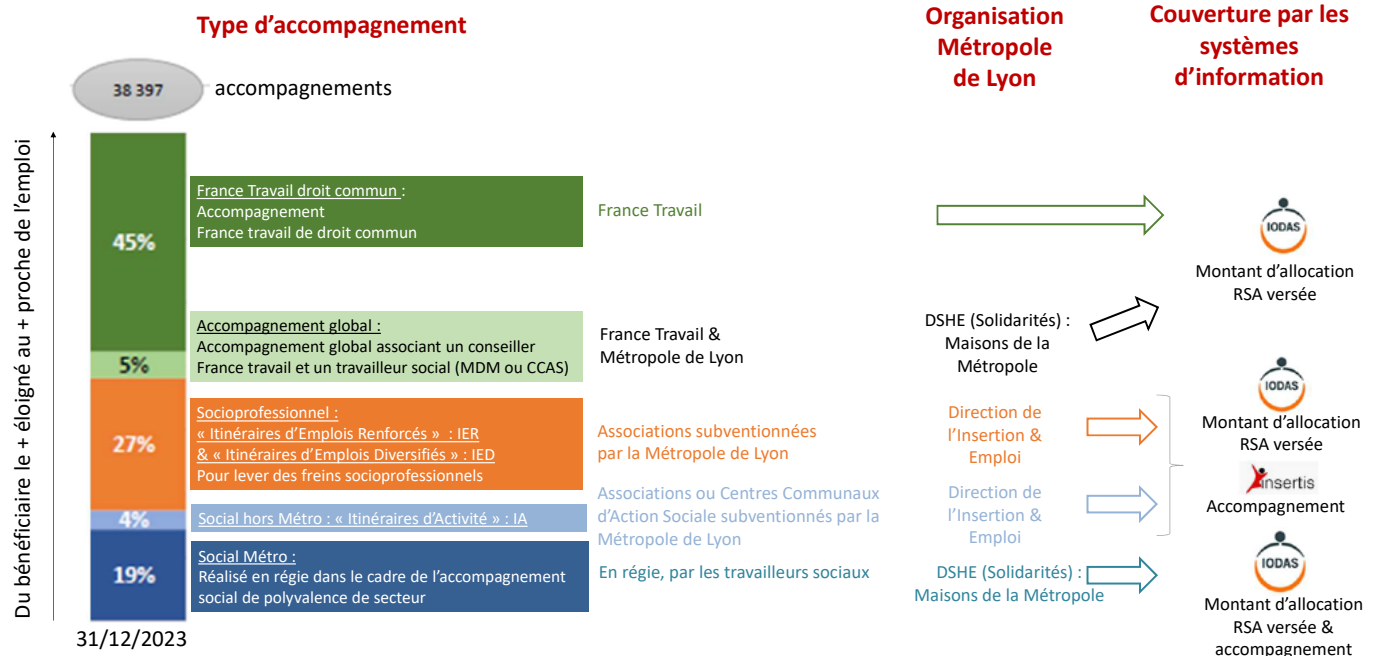
Sur les 88 individus retrouvés dans les bases de données, 23 individus sont concernés, 39 sont supposés.

Complétude des données



22

Couverture de l'accompagnement par les systèmes d'information



Infos méthodologiques

L'accompagnement social s'adapte aux problématiques et au degré d'autonomie des ménages. Il est aussi en fonction du degré d'adhésion des ménages (principe de libre adhésion). L'accompagnement s'effectue dans une **prise en compte de la personne** dans sa globalité, avec ses compétences et aspirations, ses freins et son environnement.

Les missions du service social des MDML sont de permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, de faciliter leur inclusion sociale et d'exercer leur pleine citoyenneté.

L'inclusion sociale se manifeste en premier lieu par le versement de l'allocation RSA. L'accompagnement peut être exercé par le travailleur social de la MDM ou être délégué à une association ou à Pôle emploi (France Travail) Cf. axe V



En 2022, les problématiques les plus abordées par les ménages lors d'entretien sont l'accès au droit (53%), recherche, maintien ou accès au logement (47%) ou encore la problématique budgétaire et/ou financière (37%).

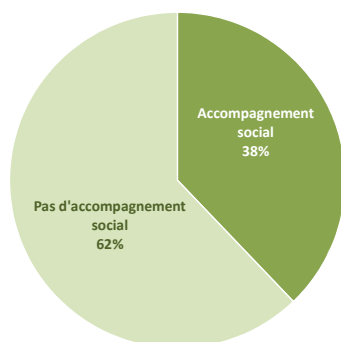
En 2020, une reprise de la file active de l'accompagnement social a eu lieu sur IODAS. De ce fait, les données récupérées débutent en 2018.

Complétude des données

MÉTROPOLÉ
GRAND LYON

Accompagnement social (Métropole)

Part des individus ayant eu un accompagnement social



Soit **39 individus** supposément concernés par l'accompagnement social.

Les individus ayant perçu une aide financière famille ont obligatoirement un travailleur social référent.

Les individus percevant le RSA ne sont pas forcément accompagnés par un travailleur social de la MDL. Leur droit RSA est par contre toujours saisi dans IODAS.

Les données consolidées ne sont disponibles que pour **23 individus** de la cohorte.

Le nombre d'années totalisé pour ces individus est de **79 ans**.



Déploiement Action Sociale de Terrain dans IODAS en 2020
Reprise antérieure de données sur 2 années

25

MÉTROPOLÉ
GRAND LYON

V. Accompagnement socio-professionnel

Sur les 88 individus retrouvés dans les bases de données, **19 individus** sont concernés.

Complétude des données



26

Accompagnement socio-professionnel

Nombre d'individus accompagnés →

19

Types et structures d'accompagnement

Structures d'accompagnement :

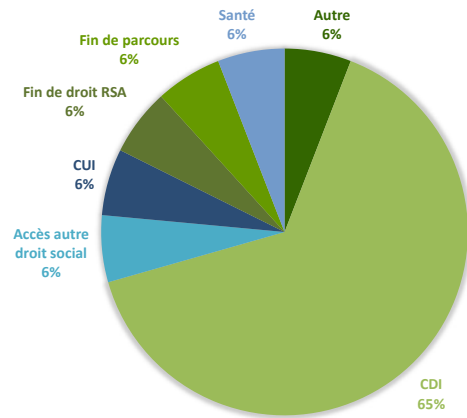
- Association de développement local (ADL)
- Centre communal d'action sociale (CCAS) Vaulx-en-Velin
- Centre animation Saint-Jean
- Union chrétienne des jeunes gens (UCJG)
- UFCS

Types d'accompagnement :

- IER** → Itinéraire Emploi Renforcé : 15 individus
IED → Itinéraire Emploi Diversifié : 3 individus
IA → Itinéraire activité : 1 individu

Le centre d'animation St Jean a accompagné la majorité d'entre eux (14!)

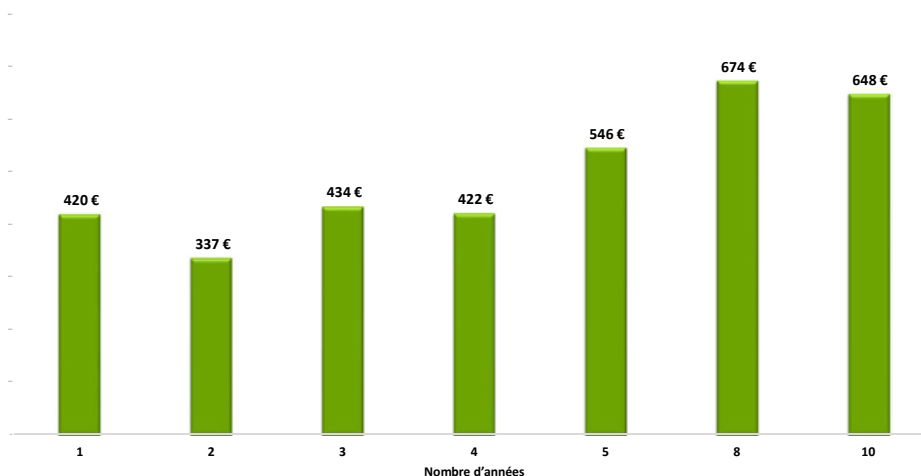
Motifs de fin d'accompagnement



27

Coûts de l'accompagnement socio-pro par les structures d'insertion

Coûts moyens de l'accompagnement par année de perception et par individu



On constate que les accompagnements les plus longs sont les plus coûteux.

Complétude des données

MÉTROPOLIS
GRAND LYON

En moyenne, l'accompagnement a coûté **497€** à la Métropole pour un an et pour un individu. Les durées d'accompagnement varient selon les individus mais sont majoritairement de moins de 5 ans.

Rappel :
Il y a 3 types d'accompagnement mais c'est majoritairement de l'IER.

Montant maximum perçu :
6 485€

Montant moyen :
497€

Montant minimum perçu :
276€

Coût total de l'accompagnement pour 19 individus :
35 343 €



Montants proratisés en fonction du nombre de mois accompagné et de tout type d'accompagnement couvert.

28

VI. Aide au logement



Sur les 88 individus retrouvés dans les bases de données,
pour le FSL, 7 individus sont concernés et 13 individus pour l'ASLL.

Complétude des données



Complétude des données

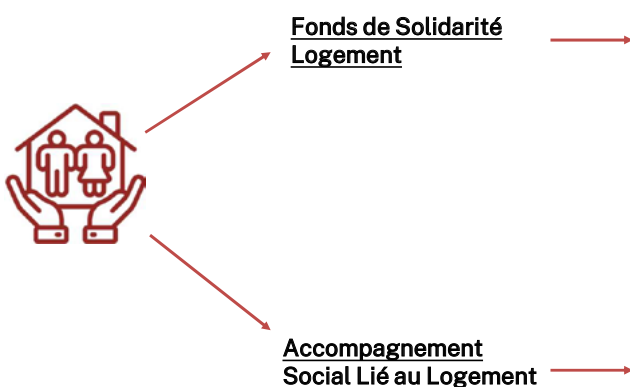


Information reçue après réalisation de l'étude :
Masse salariale pour le coût de gestion de ces
aides est de **265€ par individu** concerné.

29

Infos méthodologiques : aide au logement

2 types d'aide au logement :



**Fonds de Solidarité
Logement**

Le **FSL** est une aide financière au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à son logement et permet le maintien de l'individu dans son logement.

2 formats d'aide :

1. Les **frais liés à l'installation dans le logement** (le paiement du dépôt de garantie, du 1^{er} loyer, etc.)
2. Les **frais liés au maintien dans le logement** (le paiement des dettes de loyers, des factures d'électricité, etc.)

L'aide est accordée aux personnes suivantes :

- Locataire ou sous-locataire
- Propriétaire habitant son propre logement
- Personne hébergée gratuitement
- Résident de logement-foyer

L'**ASLL** est financé par le FSL et a pour objectif de soutenir les ménages dans leur projet d'insertion par le logement à l'occasion :

- d'un **accès** au logement autonome,
- d'actions en faveur d'un **maintien** dans le logement, d'un accueil en logement temporaire.

Cet accompagnement concerne :

- des ménages occupant un logement dans des conditions d'habitat précaire ou en inadéquation avec leur situation dont le projet est d'accéder à un logement adapté,
- des ménages qui accèdent au logement autonome,
- des ménages locataires qui rencontrent des difficultés à se maintenir dans leur logement.

30

Fonds de Solidarité Logement

Données recueillies entre 2007 et 2022

Un plan d'aide FSL est toujours pluriannuel et sert à accompagner à la meilleure gestion budgétaire des dépenses de logement.

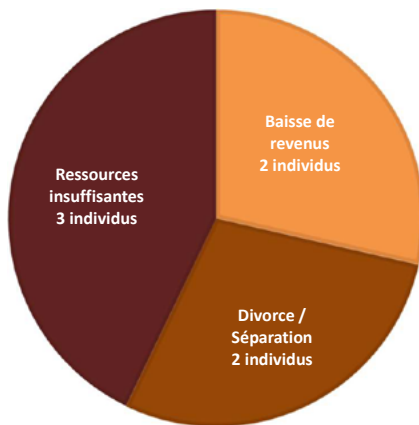
Nombre d'individus ayant
bénéficié du FSL →

7

METROPOLE
GRAND LYON

Complétude des données

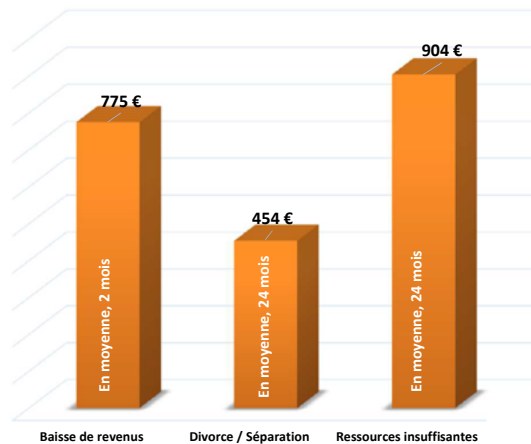
Motifs FSL



Les thématiques FSL énergie et accès ont été déployées plus tard dans l'ODAS, cela explique donc le nombre de bénéficiaires bas.

Montants et durées moyens FSL en fonction du motif

En cas de baisse de revenus, le FSL est de, en moyenne, 775 € et dure 2 mois.



Montant maximum perçu :
1 000 €

Montant moyen :
739 €

Montant minimum perçu :
431 €

Coût total pour
7 individus :
5 170 €

Pour 71% des individus, l'aide a été perçue pendant 24 mois.

31

Accompagnement Social Lié au Logement

Nombre d'individus ayant
bénéficié de l'ASLL →

13

METROPOLE
GRAND LYON

Complétude des données

Montants moyens ASLL par opérateur

En moyenne, un individu accompagné par ARALIS l'est pendant 2 mois pour un coût de 252 €.



Opérateurs ASLL :

- ARALIS (Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale)
- AVDL (Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement)
- Entraide Pierre Valdo-CHP
- LAHSO (L'Association de l'Hôtel Social)

La durée moyenne de l'ASLL est de **7 mois** pour un montant moyen de **1 012 €**.

Montant maximum perçu :
2 750 €

Montant moyen total pour
un individu : 1 012 €

Montant minimum perçu :
252 €

Coût total pour
13 individus :
13 161 €

Nombre d'individus concernés : 1 10 1 1

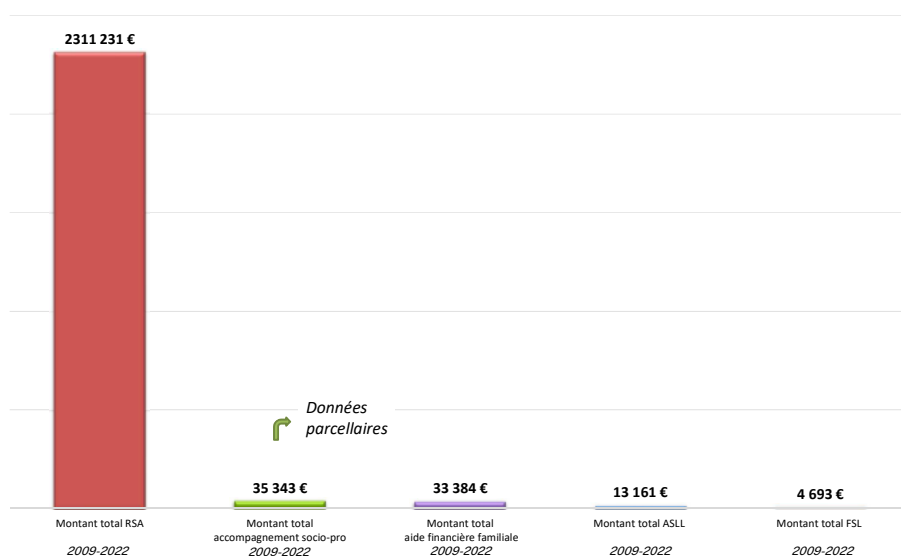
32

VII. Synthèse

33

Montants des différentes aides perçues par la cohorte des 103 individus

D'après les données recueillies depuis 2009

Coûts avant
expérimentation

- ⓘ Pour rappel :**
- 15 individus non trouvés sur IODAS ou Insertis.
 - Individus entrés dans l'EBE entre 2017 et 2022.

Coût total pour 13 ans
2 397 813€

Soit 184 447€ pour
une année pour la
cohorte

34

Coût d'ingénierie : Masse salariale

Ordres de grandeur à partir des montants moyens pour des postes similaires sur la période 2019-2022

Coûts avant
expérimentation

Masse salariale Direction Insertion & Emploi
Gestion de l'allocation RSA et accompagnement des personnes en insertion

Masse salariale DIE **avant** l'EBE pour une année :
1 113€

Masse salariale Délégation Solidarités
Instructeurs et travailleurs sociaux en Maisons de la Métropole

Masse salariale DSHE **avant** l'EBE pour une année :
67 303€

Total de la masse salariale **avant** l'EBE pour une année :

68 416€

Complétude des données

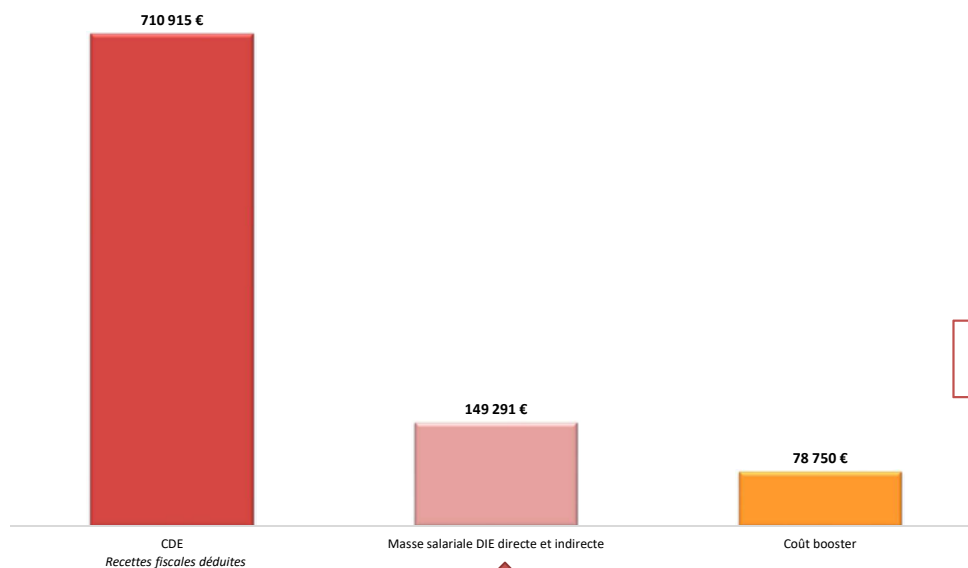


35

MÉTROPOLÉ
GRAND LYON

Coût total de l'expérimentation (2017 – 2022)

Coûts de
l'expérimentation



Coût total pour 6 années
938 956€

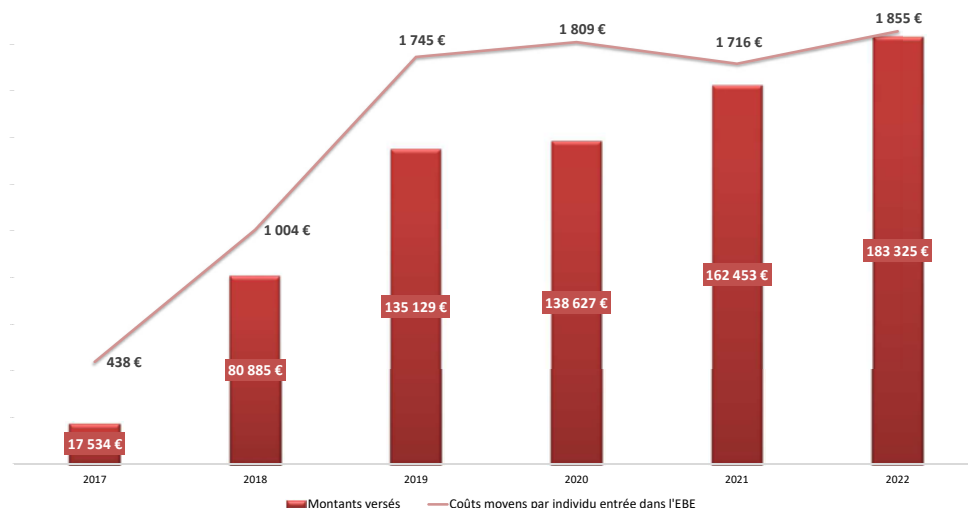
Montants estimés à partir des montants moyens pour des postes similaires

36

MÉTROPOLÉ
GRAND LYON

Contribution au développement des emplois (CDE)

Coût de la part Métropole de la CDE versée à l'entreprise à but d'emploi



i La CDE correspond, pour chaque ETP recruté dans le cadre de l'expérimentation à – pour l'État une fraction, comprise entre 53 % et 102 %, du montant brut horaire du SMIC. Et la Métropole contribue, pour chaque ETP, au financement de cette contribution à hauteur de 15 % du montant de la participation de l'État.

En 2025, un ETP représentait 3 082 €.

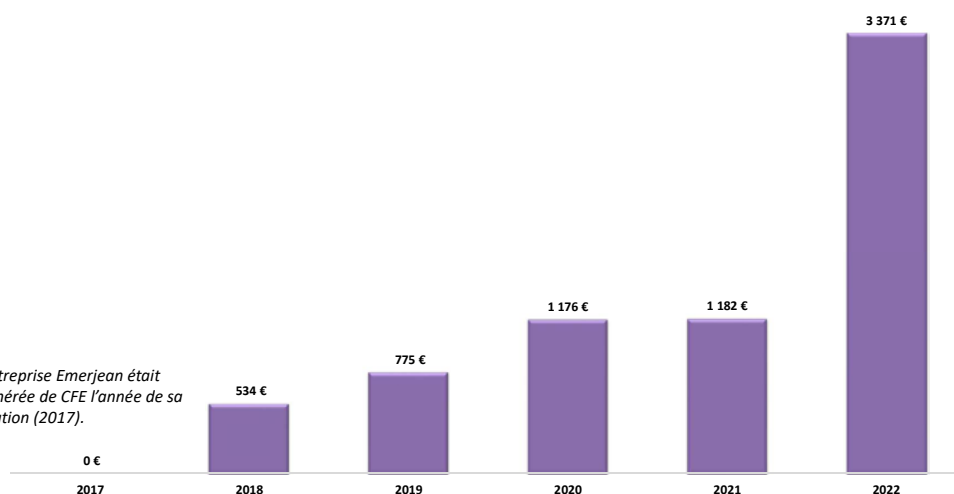
Coût total
717 953€

Complétude des données

37

Recettes fiscales de l'EBE

L'entreprise Emerjean était exonérée de CFE l'année de sa création (2017).



Les recettes fiscales correspondent à la cotisation foncière des entreprises (CFE), impôt versé à la Métropole par les entreprises sur son territoire.

Recettes totales
7 038€

Complétude des données

38

Coûts
de l'expérimentation

Coût d'ingénierie : Masse salariale Direction Insertion & Emploi

Ordres de grandeur à partir des montants
moyens pour des postes similaires

MS directe Poste TZCLD

Montant sur une année (estimation)

Cela représente **50 000€** par an

La MS calculée ici correspondait à un emploi à temps plein, à compter de 2020. À partir de 2022, plusieurs expérimentations coexistent sur le Métropole et il conviendrait de proratiser le temps de travail consacré à EMERJEAN (Villeurbanne Saint-Jean), à moins de 50% du poste.

Temps de MS pour le calcul des montants TZCLD

Montant sur une année

En moyenne, cela représente **597€** par an.

MS indirecte Poste TZCLD

Montant sur une année (estimation)

Cela représente **9 000€** par an

Total de la masse salariale **pendant**
l'expérimentation pour une année à partir de
2020 :

59 597€

*En 2020, il y avait 76 individus dans l'EBE
Soit un coût par individu de **784€***

Complétude des données

39

Méthodologie d'affectation de la Masse Salariale

« Avant »

« Après »

Méthode d'agrégation des montants de Masse Salariale aux activités concernées :

- Solidarités : par métier affecté aux activités d'instruction de dispositifs et d'accompagnement grâce à des clés de répartition,
- Insertion & Emploi : par agent affecté aux activités d'instruction de dispositifs et d'accompagnement RSA grâce à des clés de répartition.
- Insertion & Emploi : par agent affecté à l'ingénierie de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée grâce à des clés de répartition.

➡ Montants proratisés à hauteur des 103 personnes passées dans l'expérimentation

40

Coût d'ingénierie : le Booster

Complétude des données

Coûts
de l'expérimentation

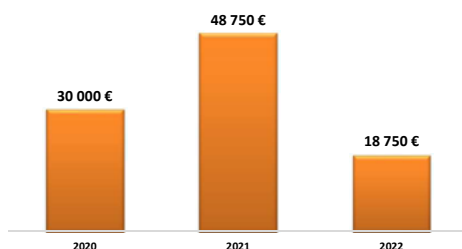
Le Booster de Saint-Jean est une association qui agit pour le développement local, en pariant sur le fait qu'il peut se réaliser avec les chercheurs d'emploi. L'objectif initial poursuivi par l'association est de contribuer au développement du quartier Saint-Jean à Villeurbanne, notamment dans le cadre de l'expérimentation TZCLD, puis le Booster a fait évoluer ses statuts en juin 2020 pour accompagner les territoires de la Métropole de Lyon qui souhaitent rejoindre l'expérimentation.

Le Booster a perçu des subventions de la Métropole pour œuvrer sur le volet accompagnement des personnes et développement des activités de la plateforme (sur les thématiques : Transition écologique et économie circulaire, Services aux habitants des territoires, Services aux entreprises de la métropole)

Exemples de projets d'activités développés dans les EBE

- **A+ dans l'bus I** Projet en partenariat avec Keolis Lyon pour favoriser l'utilisation des transports en commun et l'usage des mobilités décarbonées.
- **Démontés** Démantèlement de vélos pour requalification et commercialisation des pièces détachées.
- **Senectus** Participer au maintien du lien social, d'animer le quotidien et d'améliorer le confort de vie des personnes âgées à leur domicile.

Subvention par la Métropole au Booster



→ Une subvention attribuée en 2020 par la Métropole au Booster pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi de Saint-Jean

→ Une subvention attribuée en 2021 de 75000€ pour le développement d'activités de tous les EBE et de 30 000€ pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi

→ Une subvention attribuée en 2022 pour le développement des activités sur le territoire de la Métropole

Coût total
78 750€

Le Booster
de Saint-Jean

41

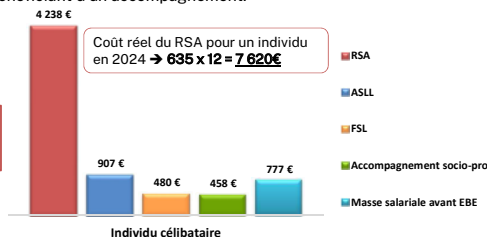
Comparaison avant / après avec des profils issus de la cohorte

Avant

Les chiffres se basent sur les montants moyens réels de la cohorte provenant des systèmes d'information MDL



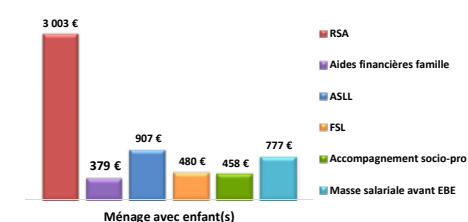
Un individu célibataire percevant le RSA et bénéficiant d'un accompagnement.



Soit, en moyenne, le coût annuel est de **6 860€**.



Un ménage avec enfant(s) bénéficiant d'aides financières et d'un accompagnement.

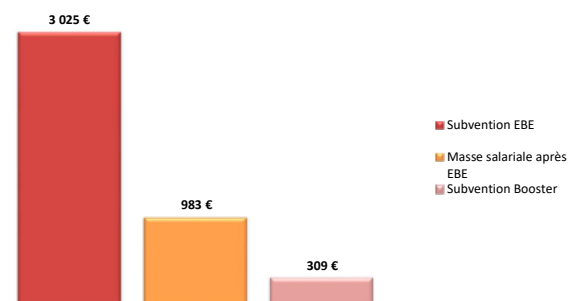


Soit, en moyenne, le coût annuel est de **6 004€**.

Pendant



Un individu célibataire à temps plein travaillant dans l'EBE.



Soit, en moyenne, le coût annuel est de **4 318€**.

Un salarié de l'EBE coûte moins cher qu'un allocataire du RSA et des prestations sociales.

42

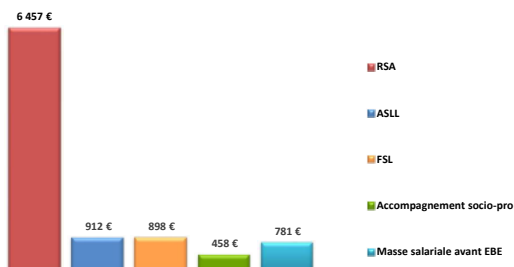
Comparaison avant / après avec des profils issus de la cohorte

Avant

Les chiffres se basent sur des données moyennant le coût de revient annuel pour la MDL.



Un individu cumulant les aides

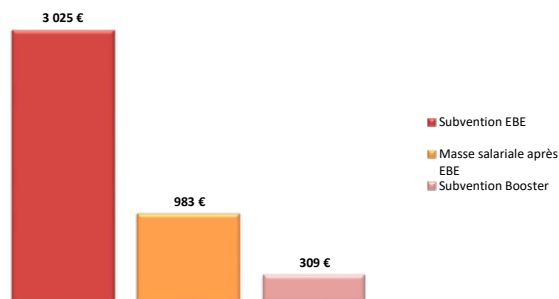


Soit, en moyenne, le coût annuel est de **9 506€**.

Pendant



Un individu célibataire à temps plein travaillant dans l'EBE.



Soit, en moyenne, le coût annuel est de **4 318€**.

Un salarié de l'EBE coûte moins cher qu'un allocataire du RSA et des prestations sociales.

43

VIII. Conclusion et Perspectives

44

Conclusion

L'expérimentation TZCLD – sur une période telle que celle étudiée – coûterait moins cher à la Métropole que le coût d'un bénéficiaire des prestations sociales (coût conjugué des aides et de l'accompagnement social et/ou socioprofessionnel), toutes précautions précisées concernant l'étude

▷ Sur la base des données réelles étudiées et accessibles concernant la cohorte

45

Idées fortes

Faire face à des dépenses de prestations sociales fortes voire exponentielles dans les Départements, chefs de file de l'action sociale

266 millions € de RSA pour la Métropole en 2023, le RSA est un des premiers postes de dépense de prestations dans la plupart des Départements.

Vs le coût de l'emploi en EBE :

- **Un coût non démultiplié pour la Métropole pour subventionner l'emploi**
- 3 082 € en théorie par an par ETP
- 1 855 € au réel par individu dans notre cohorte

Le coût de l'emploi en EBE est principalement porté par l'Etat aujourd'hui.

Sur les 23 242 €/ETP, l'Etat prend en charge la majorité et la Métropole prend en charge 15% de la contribution Etat (15% des 95% du SMIC).

Faire face à l'augmentation de la précarité au sein des familles

Notre étude a montré que la majorité des familles bénéficiaient d'aides financières famille avant l'entrée à Emerjean :

➤ Au-delà d'une précarité individuelle l'expérimentation TZCLD cible bien des personnes dans une **précarité familiale plus globale**.

➤ Extrait de l'étude qualitative TZCLD :

« Pour certaines femmes, travailler chez Emerjean représente un pas important vers **l'indépendance économique**. Cela permet de sortir de la précarité, de contribuer activement aux ressources du foyer et de **modifier les dynamiques familiales**. »

Prendre en compte un principe de réalité dans l'évaluation des politiques sociales

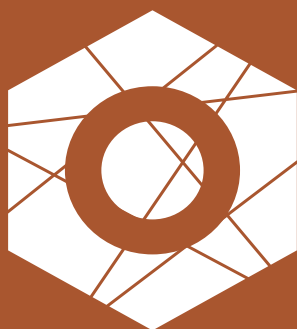
Notre étude ne permet pas une exhaustivité sur les coûts complets avant expérimentation, car, au-delà des données parfois parcellaires :

➤ Pas d'évaluation des coûts des droits connexes auxquels les personnes ont accès, parfois sur des dispositifs financés Métropole :

Ex : tarifs solidaires du Sytral, accès à la culture.

➤ Minimisation des coûts de « l'assistance sociale » du fait d'une partie de non-recours aux droits.

46



EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Document réalisé par le Fonds d'expérimentation
territoriale contre le chômage de longue durée,
Juin 2025

Pour en savoir plus, visitez le site bilan.etclid.fr

Association ETCLD
Le Mékano, 7 rue Leschaud 44400 Rezé
Siret : 822 626 305 00020
Contact : 02 85 52 49 56 / contact@etclid.fr
Site internet : <http://etclid.fr/>